

Canada

Northwest Territories Canada



du Comité de mise en œuvre, pour la période s'étendant
du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002

Rapport annuel 2001-2002

des Dénés et Métis du Sahtu

Entente sur la revendication territoriale globale

Sahtu Dene and Metis

Comprehensive Land Claim Agreement

LEGISLATIVE LIBRARY
JUN 1-2 2003
Yellowknife, N.W.T.

2001-2002 Annual Report

of the Implementation Committee April 1, 2001 – March 31, 2002



Canada

Tabled Doc 64-14(6)
June 11, 2003

Addendum

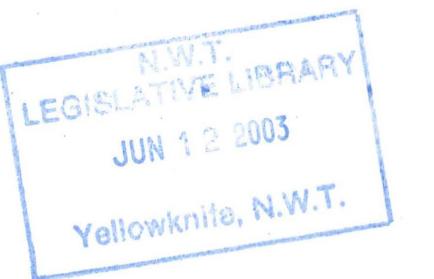
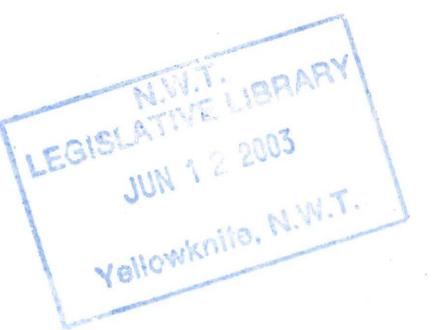
Correction to the 2001-2002 Sahtu Annual Report

Section 6.2 page 18 - the amount agreed upon by the Sahtu Secretariat Incorporated and the Government of Canada related to the royalty suit was \$8,160,939.

Addenda

Correction apportée au rapport annuel 2001-2002 concernant la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu

Section 6.2, page 18 - Le Sahtu Secretariat Incorporated et le gouvernement du Canada ont convenu d'un règlement de 8 160 939 \$ relativement à la poursuite sur les redevances.



Rapport annuel 2001-2002
du Comité de mise en œuvre, pour la période s'étendant
du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002

des Dénés et Métis du Sahtu

Entente sur la revendication territoriale globale

Sahtu Dene and Metis
Comprehensive Land Claim Agreement

N.W.T.
LEGISLATIVE LIBRARY
JUN 12 2003
Yellowknife, N.W.T.

2001-2002 Annual Report

of the Implementation Committee April 1, 2001 – March 31, 2002



© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada

ISBN 0-662-66874-X
N° de catalogue R31-10/2002
QS-5354-022-BB-A1

www.ainc-inac.gc.ca
Ottawa, 2002
et du Nord canadien
ministre des Affaires étrangères
Publie avec l'autorisation du

Published under the authority of the
Minister of Indian Affairs and
Northern Development
Ottawa, 2002
www.ainc-inac.gc.ca

QS-5354-022-BB-A1
Catalogue No. R31-10/2002
ISBN 0-662-66874-X

© Minister of Public Works and Government
Services Canada

Le Comité de mise en œuvre est heureux de soumettre son huitième rapport annuel décrivant la mise en œuvre de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu. Le présent rapport couvre l'exercice financier s'étendant du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002.

Dès lors, le SSI et d'autres organisations relevant de l'Entente ont fourni les renseignements nécessaires à sa rédaction.

Nous nous engageons à resserrer les partenariats qui exigent la réussite de la mise en œuvre de l'Entente. Les succès obtenus jusqu'à maintenant témoignent des efforts que les partenaires ont déployés pour que les droits ancestraux soient reconnaissables dans le respect des Autochtones et des non-Autochtones et pour montrer l'engagement des parties à s'acquitter des obligations prévues par l'Entente.

Le Comité a pour fonction de superviser et de diriger la mise en œuvre de l'Entente en plus d'en assurer le suivi. Le Comité a pour fonction de superviser et de diriger la mise en œuvre de l'Entente en plus d'en assurer le suivi. Le Comité a pour fonction de superviser et de diriger la mise en œuvre de l'Entente en plus d'en assurer le suivi. Le Comité a pour fonction de superviser et de diriger la mise en œuvre de l'Entente en plus d'en assurer le suivi.

avant-propos

Pierre Laporte
Gouvernement du Canada
Territoires du Nord-Ouest
Gouvernement des
Sahtu Secretariat
Incorporated
John Tutcho
Mark Warren

foreword

The Implementation Committee is pleased to provide its eighth annual report on the implementation of the Sahtu Dene and Metis Comprehensive Land Claim Agreement. The report covers the fiscal year from April 1, 2001 to March 31, 2002.

The Implementation Committee consists of a senior official from each of the parties: the Sahtu Secretariat Incorporated (SSI), the Government of the Northwest Territories (GNWT) and the Government of Canada. It functions by consensus and serves as a forum where parties can raise issues and voice their concerns.

The role of the Implementation Committee is to oversee, direct and monitor implementation of the

Agreement. This annual report describes achievements and developments during the year. Information is contributed by various federal and territorial departments, the SSI and other bodies established under the Agreement.

We are committed to strengthening the partnerships that are key to the successful implementation of the Agreement. Our achievements, to date, are the product of partners working together to recognize Aboriginal rights in an atmosphere of mutual respect, and the commitment of the parties to fulfil obligations pursuant to this Agreement.

John Tutcho
Sahtu Secretariat
Incorporated

Mark Warren
Government of the
Northwest Territories

Pierre Laporte
Government of
Canada

table des matières

7.1	Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.....	21
7.2	Le ministre des Ressources, de la Faune et de l'Énergie.....	21
7.3	Le ministre de l'Éducation, de la Culture et du Développement économique.....	21
7.4	Le ministre de la Justice.....	22
7.5	Le ministre des Transports.....	23
7.6	Le ministre des Services.....	23
8	Le gouvernement du Canada.....	25
8.1	L'économie et l'emploi.....	25
8.2	La gestion de l'environnement et des ressources fauniques.....	26
8.3	La formation.....	28
8.4	La gestion des terres et des eaux.....	28
8.5	L'agence des douanes et du revenu du Canada.....	29
8.6	Les autres activités de mise en œuvre.....	29
8.7	La gestion régionale des activités	30
Annexes	Membres des organisations de mise en œuvre	
Annexe 1	Membres des organisations de mise en œuvre	
Annexe 2	Adresses de sites Web	32
Annexe 3	Carte de la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu	33
Annexe 4	Calendrier des paiements de transfert	34
Annexe 5	Paiements versés pour financer les activités de mise en œuvre,	35
Annexe 6	Part des redévolances sur les ressources naturelles que reçoit le gouvernement en vertu de l'article 10.1 de l'Entente, de 1993 à 2001	36
Annexe 7	Taxes foncières versées au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, de 1994 à 2001	38
Annexes	de mise en œuvre.....	
Annexe 15	du Sahtu.....	
Annexe 16	Le Conseil d'aménagement territorial du Mackenzie	12
5.1	Le Conseil d'arbitrage	9
5.2	Le Conseil d'inscription	9
5.3	Le Conseil des ressources renouvelables du Canada	9
5.4	Le Office d'examen des répercussions environnementales de la Vallée du Mackenzie	14
5.5	Le Office des terres et des eaux du Sahtu	14
5.6	Le Conseil d'aménagement territorial	15
6	Le Sahtu Secretariat Incorporated	17
6.1	Le conseil d'administration	17
6.2	Le siège social, le personnel et le fonctionnement général	17
6.3	La fiducie du Sahtu	18
6.4	Les conseils des ressources renouvelables	18
6.5	La propriété des terres	18
6.6	Les secteurs spéciaux de recolte	19
6.7	La modicatation du règlement d'application	19
6.8	L'entente sur le développement des ressources humaines autochtones	19
6.9	Les sources humaines autochtones	19
6.10	Les négociations de l'autonomie	20
	gouvernementale de l'Entente	
Annexe 20	Taxes foncières versées au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, de 1994 à 2001	

table of contents

Foreword	i
Glossary of Acronyms and Abbreviations.....	iv
1 Features of the Agreement	1
2 Highlights.....	2
3 Specific Issues	4
3.1 Cumulative Impact Monitoring Program	4
3.2 Economic Measures	5
3.3 Resource Development in the Mackenzie Valley.....	5
4 Implementation Committee.....	8
5 Implementing Bodies	9
5.1 Enrolment	9
5.2 Arbitration Panel	9
5.3 Sahtu Renewable Resources Board	9
5.4 Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board	12
5.5 Sahtu Land and Water Board	14
5.6 Sahtu Land Use Planning Board	15
6 The Sahtu Secretariat Incorporated	17
6.1 Board of Directors	17
6.2 Head Office, Staff and General Operations	17
6.3 Sahtu Trust	18
6.4 Community Renewable Resources Councils	18
6.5 Land Ownership	18
6.6 Special Harvesting Areas	19
6.7 Amendment to the Wildlife Act Regulations	19
6.8 Aboriginal Human Resources Development Agreement	19
6.9 Aboriginal Summit	19
6.10 Deline Self-Government Negotiations	20
Appendices	
Appendix A1: Membership of Implementing Bodies (as of March 31, 2002)	32
Appendix A2: Web Site Addresses.....	33
Appendix A3: Map of Sahtu Settlement Area	34
Appendix A4: Schedule of Capital Transfer Payments, 1994 to 2001	35
Appendix A5: Implementation Payments, 1994–1995 to 2001–2002	36
Appendix A6: Payments under Section 10.1 with Respect to Resource Royalties Paid to Government, 1993 to 2001	37
Appendix A7: Property Taxes Paid to GNWT 1994 to 2001.....	38

glossary of acronyms and abbreviations

iv | Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu

AINC	Affaires indiennes et du Nord Canada	MRFDE	Ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique	OFRREV	Office d'examen des répercussions environnementales de la Vallée du Sahtu	CRS	Conseil des ressources renouvelables	CATS	Conseil d'aménagement territorial du Sahtu	DRHC	Développement des ressources humaines	EDRHA	Entente sur le développement des ressources humaines autochtones	GTON	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	LGRVM	Lot sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie
MOI	Memorandum of Intent	VEC	Valued ecosystem component	ONE	Office national de l'énergie du Mackenzie	OTES	Office des terres et des eaux du Sahtu	SSI	Sahtu Secretariat Incorporated	TPSGC	Traçaux publics et Services du Nord-Ouest	LGRVM	Lot sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie				
MAA	Ministry of Aboriginal Affairs	SSI	Sahtu Secretariat Incorporated	P&O	Pêches et Océans Canada	SSA	Sahtu Settlement Area	SRRB	Sahtu Renewable Resources Board	SRB	Surface Rights Board	GNWT	Government of the Northwest Territories				
HRDC	Human Resources Development Canada	OTES	Office des terres et des eaux du Sahtu	OTES	Office des terres et des eaux du Sahtu	SLWB	Sahtu Land and Water Board	SLUPB	Sahtu Land Use Planning Board	SLWB	Sahtu Land and Water Board	CWS	Canadian Wildlife Service				
INAC	Indian and Northern Affairs Canada	ONE	Office national de l'énergie du Mackenzie	OTES	Office des terres et des eaux du Sahtu	RRC	Renewable Resources Council	RRRC	Regional Renewable Resources Committee	RWED	Resources, Wildlife and Economic Development	GNWT	Government of the Northwest Territories				
IPG	Institutions of Public Government	DRHC	Développement des ressources humaines	DRHC	Développement des ressources humaines	RRC	Renewable Resources Council	RRRC	Regional Renewable Resources Committee	PAS	Protected Area Strategy	CIMPWG	Cumulative Impact Monitoring Program and Audit Working Group				
LMDA	Labour Market Development Agreement	EDRHA	Entente sur le développement des ressources humaines autochtones	EDRHA	Entente sur le développement des ressources humaines autochtones	RWED	Resources, Wildlife and Economic Development	SAHS	Settlement Area Harvest Study	NWT	Northwest Territories	CIMP	Cumulative Impact Monitoring Program				
MAA	Ministry of Aboriginal Affairs	GTON	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	GTON	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	SAHS	Settlement Area Harvest Study	SLUPB	Sahtu Land Use Planning Board	PAS	Protected Area Strategy	CIMP	Cumulative Impact Monitoring Program				
MOI	Memorandum of Intent	LGRVM	Lot sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie	LGRVM	Lot sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie	SLWB	Sahtu Land and Water Board	SRRB	Sahtu Renewable Resources Board	SRB	Surface Rights Board	CIMPWG	Cumulative Impact Monitoring Program and Audit Working Group				
						SSA	Sahtu Settlement Area	SSI	Sahtu Secretariat Incorporated	TPSGC	Traçaux publics et Services du Nord-Ouest	CWS	Canadian Wildlife Service				
						SSI	Sahtu Settlement Area	SSA	Sahtu Settlement Area	SSA	Sahtu Settlement Area	DFO	Department of Fisheries and Oceans				
						P&O	Pêches et Océans Canada	P&O	Pêches et Océans Canada	P&O	Pêches et Océans Canada	GIS	Geographic Information System				
						OTES	Office des terres et des eaux du Sahtu	OTES	Office des terres et des eaux du Sahtu	OTES	Office des terres et des eaux du Sahtu	GNWT	Government of the Northwest Territories				
						ONE	Office national de l'énergie du Mackenzie	ONE	Office national de l'énergie du Mackenzie	ONE	Office national de l'énergie du Mackenzie	GTC	Gwich'in Tribal Council				
						OTES	Office des terres et des eaux du Sahtu	OTES	Office des terres et des eaux du Sahtu	OTES	Office des terres et des eaux du Sahtu	HRDC	Human Resources Development Canada				
						DRHC	Développement des ressources humaines	DRHC	Développement des ressources humaines	DRHC	Développement des ressources humaines	INAC	Indian and Northern Affairs Canada				
						EDRHA	Entente sur le développement des ressources humaines autochtones	EDRHA	Entente sur le développement des ressources humaines autochtones	EDRHA	Entente sur le développement des ressources humaines autochtones	IPG	Institutions of Public Government				
						GTON	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	GTON	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	GTON	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	LMDA	Labour Market Development Agreement				
						LGRVM	Lot sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie	LGRVM	Lot sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie	LGRVM	Lot sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie	MAA	Ministry of Aboriginal Affairs				
												MOI	Memorandum of Intent				
												GNWT	Government of the Northwest Territories				
												GTC	Gwich'in Tribal Council				
												HRDC	Human Resources Development Canada				
												INAC	Indian and Northern Affairs Canada				
												LMDA	Labour Market Development Agreement				
												IPG	Institutions of Public Government				
												MAA	Ministry of Aboriginal Affairs				
												MOI	Memorandum of Intent				
												GTON	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest				
												LGRVM	Lot sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie				

les caractéristiques de l'entente

1

En juillet 1993, les Dénés et les Métis du Sahtu ont voté en faveur de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu. Après avoir reçu la sanction du gouvernement du Canada et celle du GTNO, l'Entente a été signée le 6 septembre 1993 à Tulita (anciennement Fort Norman). La *Loi sur le règlement de la revendication territoriale des Dénés et Métis du Sahtu* est entrée en vigueur le 23 juin 1994.

- are guaranteed participation in institutions
- receive a public government (IPGs) for renewable land and water use within the Mackenzie Valley;
- will receive financial payments totaling \$75 million (in 1990 dollars) over a 15-year period, as well as a share of the resource royalties paid to governments each year by operators in the Mackenzie Valley;
- have their right to hunt and fish throughout the Mackenzie Valley;
- their exclusive right to trap in the SSA established; and
- have their right to hunt and fish throughout the Sahtu Settlement Area (SSA) confirmed and the SSA self-government agreements that will be signed into effect through federal and/or territorial legislation.

Aux termes de l'Entente, les Dénés et les Métis du Sahtu :

- ont reçu le titre de propriété sur 41 437 kilomètres carrés de terres dans les Territoires du Nord-Ouest, soit une superficie excédant légèrement celle de l'île de Vancouver. (Des droits d'exploitation souterraine ont également été obtenus sur 1 813 kilomètres carrés de ces terres.);
- recevront un montant total de 75 millions de dollars (en dollars de 1990), dont le versement s'échelonnera sur 15 ans, et obtiendront une part des redevances sur les ressources naturelles de la vallée du Mackenzie, que les sociétés d'exploitation versent chaque année aux gouvernements;

- se sont vu confirmer leur droit de chasse et de pêche ainsi que leur droit exclusif de piégeage dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu;
- sont garantis d'occuper un siège au comité des institutions gouvernementales chargées d'assurer la gestion des ressources renouvelables et l'aménagement territorial, d'administrer l'utilisation des terres et des eaux au sein de la région visée par le règlement ainsi que d'effectuer l'examen et l'évaluation des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie.

L'Entente prévoit également la négociation des ententes d'autonomie gouvernementale qui entreront en vigueur lors de l'adoption d'une loi fédérale ou territoriale.

In July 1993, the Sahtu Dene and Métis voted to approve the Sahtu Dene and Métis Comprehensive Land Claim Agreement. After being approved by the governments of Canada and the Northwest Territories, the Agreement was signed on September 6, 1993, in Tulita (formerly Fort Norman). The Sahtu Dene and Métis Land Claim Settlement Act came into effect on June 23, 1994.



features of the agreement

les points saillants

2

- À l'occasion du huitième anniversaire de l'Entente, le SSI a reçu un paiement de transfert de 8 300 094 \$ (après le remboursement des prêts lui ayant été accordés pour financer les négociations). Le SSI s'est vu verser la somme de 535 998 \$ en redevances sur les ressources pour l'année 2001.
- On a rédigé, pour le compte du Programme de surveillance des effets cumulatifs, l'ébauche d'un plan stratégique et d'un programme de travail s'échelonnant sur cinq ans en plus de mettre au point un processus de vérification. Ce travail a été suivi par la préparation d'un cadre de mise en œuvre provisoire et par l'avancement du travail entrepris sur les éléments valorisés d'un écosystème jugés prioritaires.

- En novembre 2001, les représentants du Sahtu et ceux des Gwich'in se sont réunis pour passer en revue les mesures d'ordre économique. Au terme de cette rencontre, il a été recommandé qu'une marche à suivre soit élaborée en vue d'évaluer l'efficacité des activités économiques et d'améliorer la méthode de collecte d'information.
- Le Comité des présidents des organismes d'évaluation des répercussions environnementales et de réglementation du pipe-line du Nord a rédigé l'ébauche du *Plan de coopération — Évaluation des répercussions environnementales et examen réglementaire d'un projet de gazoduc dans les Territoires du Nord-Ouest*. Formé des présidents de l'Office des terres et des eaux du Sahtu (OTES) et de l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie (OEREV), ce groupe représente les différents organismes de réglementation et d'évaluation environnementales chargés d'examiner la demande d'aménagement d'un gazoduc dans la vallée du Mackenzie.
- En prévision de l'accroissement des activités de prospection des gisements d'hydrocarbures dans la vallée du Mackenzie, le Conseil des ressources renouvelables du Sahtu (CRRS) et le Conseil d'aménagement territorial du Sahtu (CATS) ont organisé des consultations et des activités de sensibilisation, auxquelles ont participé des représentants du secteur des pipelines et des sociétés pétrolières et gazières ainsi que des conseillers en environnement.
- En date du 31 décembre 2001, 2 741 bénéficiaires étaient enregistrés.

- Le CRRS a parrainé l'atelier se rapportant aux permis de recherche sur les espèces fauniques, au terme duquel il a été recommandé que le ministre des Ressources, de la Faune et du Développement économique mette au point une nouvelle façon de gérer de tels permis.
- Le CRRS a financé huit activités de recherche, ce qui représente un investissement total de plus de 200 000 \$.
- L'OEREV a révisé le contenu provisoire de ses règles de procédure sur l'évaluation environnementale et sur l'examen des répercussions environnementales. Après avoir publié un avis dans la *Gazette du Canada* en décembre 2001, il a officiellement adopté ces règles en mars 2002.
- Un protocole d'entente, signé entre l'OEREV et l'Office national de l'énergie (ONE), précise comment ces deux organismes travailleront de concert en vue d'évaluer les répercussions de l'exploitation pétrolière et gazière sur l'environnement.
- Le CATS a préparé et distribué un atlas provisoire qui contient 25 cartes illustrant les ressources, le mode de gestion et le potentiel des terres et des eaux dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu.
- Le CATS a produit et publié deux rapports : le *Community Mapping Report*, un rapport sur les ressources des collectivités dans lequel sont décrites les activités servant à dresser un profil des connaissances traditionnelles; *La cartographie de notre avenir*, un document qui énumère les diverses options et solutions de recharge en ce qui a trait à l'utilisation des terres, des eaux et des ressources.

- The SLUPB completed and released two reports. The *Community Mapping Report* describes traditional knowledge mapping projects and lands and gas companies, and environmental organizations with representatives of pipeline groups, oil and gas consultations and educational activities, and Sahtu Land Use Planning Board (SLUPB) and Sahtu Renewable Resources Board (SRRB) (MVEIRB).
- The Shatū Land Use Planning Board interim boards will co-operate on oil and gas environmental assessments.
- A memorandum of understanding (MOU) was signed between the MVEIRB and the National Energy Board (NEB), which outlines how these rules in March 2002.
- The MVEIRB revised its draft Rules of Procedure in December 2001, formally adopted Gazette in December 2001, after publishing notice in the Canadian Environmental Assessment Act.
- The MVEIRB revised its draft Rules of Procedure for environmental impact review procedures and environmental assessment and environmental regulation of a Northern Gas Pipeline Project. This group represents the various regulatory bodies that will deal with an application to build a Mackenzie Valley natural gas pipeline to regulate and environmental assessment of a Northern Gas Pipeline Project.
- The Northern Pipeline Environmental Impact Assessment and Regulatory Chair's Committee produced the Draft Cooperation Plan for Environmentally Sustainable Pipelines, which resulted in recommendations to develop a methodology for reviewing the effectiveness of economic activities and improving information collection.
- A joint Sahtu-Gwich'in Economic Measures Review meeting was held in November 2001 and resulted in recommendations to develop a methodology for reviewing the effectiveness of economic activities and improving information collection.

- On the eighth anniversary date of the Agreement, the SSI received a capital transfer payment of \$8,300,094 after negotiation loans were deducted, and was paid \$535,998 in resource royalties for the year 2001.
- A draft five-year strategic plan and work program for the Cumulative Impact Monitoring Program and audit were developed. This was followed by a draft implementation framework and work on priority valued ecosystem components (VECs).

- As of December 31, 2001, 2,741 beneficiaries were registered.
- Exploration in the Mackenzie Valley, arts in preparation for increased hydrocarbon exploration and gas companies, and environmental organizations with representatives of pipeline groups, oil and gas consultations and educational activities, and Sahtu Land Use Planning Board (SLUPB) and Sahtu Renewable Resources Board (SRRB) (MVEIRB).
- Valley Environmental Impact Review Board and Water Board (SWB) and Mackenzie and includes the chairs of the Sahtu Land and bodies that will deal with an application to build a Mackenzie Valley natural gas pipeline to regulate and environmental assessment of a Northern Gas Pipeline Project. This group represents the various regulatory bodies that will deal with an application to build a Mackenzie Valley natural gas pipeline to regulate and environmental assessment of a Northern Gas Pipeline Project.
- Assessment and Regulatory Chair's Committee produced the Draft Cooperation Plan for Environmentally Sustainable Pipelines, which resulted in recommendations to develop a methodology for reviewing the effectiveness of economic activities and improving information collection.
- A joint Sahtu-Gwich'in Economic Measures Review meeting was held in November 2001 and resulted in recommendations to develop a methodology for reviewing the effectiveness of economic activities and improving information collection.

2

highlights

- As of March 31, 2001, Natural Resources Canada had surveyed 78 percent, or 204 of the 262 parcels of Sahtu lands.
- The SSI and the Government of Canada agreed on a settlement for the amount put forward by the SSI on June 12, 2001 in the royalty suit.
- The Canadian Historic Parks Committee, with members from the Tuktu Land Corporation, Fort Norman Métis Land Corporation and Ermine Leaders of the NWT regional Aboriginal organizations endorsed an MOU in which they agreed to work toward establishing a formal process to negotiate the devolution of federal responsibilities over land and water resources in the NWT.
- Implementation funding to the SSI and Sahtu IPGs totalled approximately \$4.9 million in 2001-2002.

- At a community consultation workshop in February 2002, the Grizzly Bear Mountain and Scented Grass Hills Commemorative Integrity Statement was reviewed and approved.
- Parcs Canada and the Deline Land Corporation negotiated a formal process to establish a park.
- In accordance with section 16.2 of the Plan in accordance with section 16.2 of the Agreement for the completion of Tuktut Nogait National Park in the SSA.

- Le SSI et le gouvernement du Canada sont arrivés à une entente sur le montant ayant été suggéré par le SSI le 12 juin 2001, ce qui met fin à la poursuite judiciaire se rapportant aux redevances.
- Le comité des parcs historiques de Canol, qui compte des membres appartenant à la société foncière de Tulita, à la société foncière métisse de Fort Norman et à la société foncière Ernie-McDonald, a mis la dernière main à un plan préliminaire concernant le parc.
- À l'occasion d'un atelier de consultations communautaires, qui s'est tenu en février 2002, la déclaration d'intégrité commémorative du mont Grizzly Bear et des collines Scented Grass a été examinée et approuvée.
- Parcs Canada et la société foncière de Deline ont entamé des négociations en vue de préparer un plan des répercussions et des avantages, tel qu'il est exigé à l'article 16.2 de l'Entente, afin de terminer l'aménagement du parc national Tuktut Nogait dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu.
- En date du 31 mars 2001, Ressources naturelles Canada avait effectué l'arpentage de 204 des 262 parcelles de terres du Sahtu, soit 78 % du travail devant être accompli à cet égard.
- Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le premier ministre du GTNO et les dirigeants des organismes autochtones régionaux des Territoires du Nord-Ouest ont donné leur aval à un protocole d'entente par lequel ils conviennent de travailler à établir un processus de négociations officiel facilitant le transfert des responsabilités fédérales relativement aux ressources hydriques et foncières aux mains des Territoires du Nord-Ouest.
- En 2001-2002, le SSI et les institutions gouvernementales du Sahtu se sont vu accorder environ 4,9 millions de dollars pour financer les activités de mise en œuvre de l'Entente.

3.1 Cumulative Impact Monitoring Program

Section 25.1.4 of the Agreement provides for a method of monitoring the cumulative impact of land and water uses on the environment in the Mackenzie Valley, and for periodic, independent, environmental audits to be made public. Part VI of the *Mackenzie Valley Resource Management Act* (MVRMA) ensures that the responsible authority shall, subject to the regulations, analyze data it collects, along with scientific data, traditional knowledge and other pertinent information

to monitor the cumulative impact on the environment of concurrent and sequential uses of land and water and deposits of waste in the Mackenzie Valley.

The Cumulative Impact Monitoring Program and Audit Working Group (CIMPWG) was established in early 1999 to design the cumulative impact monitoring program (CIMP) and consists of representatives of governments of the NWT and Canada, and all Aboriginal groups of the NWT. The CIMPWG conducted 15 meetings in 2001–2002 on the design of the program that will complement existing monitoring programs and provide co-ordinated reporting of the state of the environment in the NWT. Since the development of CIMP is a land claim obligation, it requires consultation with the SSI as the representative of the Sahtu. Participation on the CIMPWG has been mainly by the representatives of the Sahtu district land corporations, but this recently changed to a representative of SSI. Sahtu participation, as member or observer, at meetings was limited. The SSI cited concerns about the adequacy of regional/community consultations on the program and requested that a regional consultation meeting be held with the IPGs and the regional resource councils (RRCs) to explain the program and how it would affect their organizations.

Key deliverables for 2001–2002 by the CIMPWG were:

- development of a draft five-year strategic plan and work program for CIMP and the audit;
- development of a revised preliminary state-of-knowledge report on VECs;
- establishment of VEC advisory teams to verify the state-of-knowledge report and to develop a study program/work plan to “fill the gaps” for each VEC;
- development of an options report for an information management system;
- development of a draft implementation framework for CIMP and the audit; and
- revision of the CIMP-Tariq (Oceans) inventory which includes monitoring activities throughout the NWT.

The CIMPWG also played a key role in a multi-stakeholder information workshop held in March 2002. Extensive community/regional consultations on the materials developed to date will be the focus of 2002–2003, and Indian and Northern Affairs Canada (INAC) is working with the SSI to arrange a regional meeting.

The SLUPB participated in one meeting related to cumulative impact monitoring, and provided input into CIMP in a variety of ways, including baseline information about the lands, resources and people of the SSA.

- La rédaction d'un rapport sur les options offertes en matière de gestion de l'information;
- La préparation d'un cadre de mise en œuvre provisoire pour le programme de surveillance des effets cumulatifs, mais ces représentants ont été rencontrés à plusieurs reprises par un représentant du SSI. Les gens du Sáhtu ont aussi discuté au groupe de travail sur la surveillance des effectifs qui sont sortis avec le SSI en tant que représentant du Sáhtu. Ce sont surtout les représentants élue nécessite des consultations avec le SSI en tant que étant une obligation issue des revendications territoriales, du programme de surveillance des effectifs cumulatifs du Nord-Ouest. La création de cette nouvelle réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest, Canada et de tous les groupes autochtones établis dans les provinces et territoires du Canada et de tous les groupes autochtones établis dans les provinces et territoires du GTNO, du gouvernement du Québec au début de 1999, le groupe de travail sur la surveillance cumulatifs a été mandaté pour créer le modèle de surveillance des effectifs cumulatifs. Il sera tenu 15 réunions en vue de concevoir un programme qui vise à compléter les programmes de surveillance existants dans les Territoires du Nord-Ouest. En 2001-2002, le groupe de travail sur la surveillance cumulatifs dans les provinces et territoires du GTNO, du gouvernement du Québec au début de 1999, le groupe de travail sur la surveillance cumulatifs dans la Vallée du Mackenzie. »
- La rédaction d'un rapport pour le programme de surveillance des effectifs cumulatifs en 2001-2002 :
- La rédaction d'une brochure pour le programme de surveillance des effectifs cumulatifs écosystème;
- La rédaction d'un rapport préliminaire révisé sur les éléments de « combler les lacunes » se rapportant à chaque programme d'étude et un plan de travail qui permettra à l'état actuel des connaissances et de concevoir un rapport finalisé d'un écosystème en vue de reviser le rapport initial;
- La constitution d'équipes consultatives sur les éléments écosystème;
- La rédaction d'un rapport final sur les effectifs cumulatifs dans la Vallée du Mackenzie qui présente les résultats réalisés sur la surveillance des effectifs cumulatifs. Voici quelques étapes les plus importantes du programme de surveillance des effectifs cumulatifs, d'un plan stratégique et de surveillance des effectifs cumulatifs, d'un plan stratégique et de surveillance des effectifs cumulatifs. Plus de 15 réunions en vue de concevoir un programme qui vise à compléter les programmes de surveillance existants dans les Territoires du Nord-Ouest. Canada et de tous les groupes autochtones établis dans les provinces et territoires du GTNO, du gouvernement du Québec au début de 1999, le groupe de travail sur la surveillance cumulatifs a été mandaté pour créer le modèle de surveillance des effectifs cumulatifs. Il sera tenu 15 réunions en vue de concevoir un programme qui vise à compléter les programmes de surveillance existants dans les Territoires du Nord-Ouest. La création de cette nouvelle réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest, Canada et de tous les groupes autochtones établis dans les provinces et territoires du GTNO, du gouvernement du Québec au début de 1999, le groupe de travail sur la surveillance cumulatifs dans la Vallée du Mackenzie. »

3.1 Le Programme de surveillance des effets cumulatifs

Le Comité de mise en œuvre de l'Entente, laquelle est prévue en avril 2002, les comités de mise en œuvre ont conçu de réservoir une joindre entière afin d'établir quelques mesures dotées d'être entreprise à cet égard. On s'attend à ce que ce sujet s'inscrire de façon permanente à l'ordre du jour des comités de mise en œuvre.

En outre, Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) est régionales portant sur des documents préparés à ce jour, à organiser une réunion régionale de concert avec le SSI.

Le CATS a participé à une réunion portant sur la surveillance des effets cumulatifs et à l'effet de la mise en œuvre de l'Entente. Les latifs sous différentes formes, notamment en transmettant de l'information de base sur les terres, les ressources et les gènes de la région visée par le règlement de la revendication territoriales du Nord-Ouest a énormément évolué depuis 25 ans. La signature de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés du Sahtu a apporté des changements aux points de vue de la gestion de l'environnement et de la mise en valeur des ressources potentielles dans la région visée par le règlement. Grâce au gazoduc qui relie le Canada-Britannique à partir du delta du Mackenzie, le gaz naturel sera acheté jusqu'en Alberta ou en Colombie-Britannique à la fin de la vallée du Mackenzie, dans la région visée par le règlement. Cela a également permis d'amener dans la vallée du Mackenzie, une partie du gazoduc qui a été construit dans la région visée par le règlement.

3.3 L'exploitation des ressources dans la vallée du Mackenzie

Le Comité de mise en œuvre de l'Entente, laquelle est prévue en avril 2002, les comités de mise en œuvre ont conçu de réservoir une joindre entière afin d'établir quelques mesures dotées d'être entreprise à cet égard. On s'attend à ce que ce sujet s'inscrire de façon permanente à l'ordre du jour des comités de mise en œuvre.

Le Comité de production de gaz en Alaska (la British Petroleum), la ExxonMobil et la Phillips Petroleum, forme de producteurs de gaz en Alaska (la British Petroleum) et la Amoco, la ExxonMobil, Imperial Oil et Shell étais à la tête de deux tracés proposés pour l'aménagement du gazoduc. Ces deux tracés proposent une augmentation des activités d'exploration et de recherche dans la région visée par le règlement.

• Par le Grand-Nord :
un débit quotidien de 0,8 à 1,2 milliard de pieds cubes.

• Par le delta du Mackenzie :
La compagnie chargée de l'aménagement du gazoduc est à la tête du projet canadien d'autonomie dans le delta du Mackenzie. Une fois la construction achevée, on prévoit que le gazoduc entreprendra un débit quotidien de 0,8 à 1,2 milliard de pieds cubes.

3.2 Les mesures d'ordre économique

Le Comité de mise en œuvre de l'Entente, laquelle est prévue en avril 2002, les comités de mise en œuvre ont conçu de réservoir une joindre entière afin d'établir quelques mesures dotées d'être entreprise à cet égard. On s'attend à ce que ce sujet s'inscrire de façon permanente à l'ordre du jour des comités de mise en œuvre.

Le Comité de mise en œuvre de l'Entente, laquelle est prévue en avril 2002, les comités de mise en œuvre ont conçu de réservoir une joindre entière afin d'établir quelques mesures dotées d'être entreprise à cet égard. On s'attend à ce que ce sujet s'inscrire de façon permanente à l'ordre du jour des comités de mise en œuvre.

3.2 Les mesures d'ordre économique

Le Comité de mise en œuvre de l'Entente, laquelle est prévue en avril 2002, les comités de mise en œuvre ont conçu de réservoir une joindre entière afin d'établir quelques mesures dotées d'être entreprise à cet égard. On s'attend à ce que ce sujet s'inscrire de façon permanente à l'ordre du jour des comités de mise en œuvre.

Le Comité de mise en œuvre de l'Entente, laquelle est prévue en avril 2002, les comités de mise en œuvre ont conçu de réservoir une joindre entière afin d'établir quelques mesures dotées d'être entreprise à cet égard. On s'attend à ce que ce sujet s'inscrire de façon permanente à l'ordre du jour des comités de mise en œuvre.

Le Comité de mise en œuvre de l'Entente, laquelle est prévue en avril 2002, les comités de mise en œuvre ont conçu de réservoir une joindre entière afin d'établir quelques mesures dotées d'être entreprise à cet égard. On s'attend à ce que ce sujet s'inscrire de façon permanente à l'ordre du jour des comités de mise en œuvre.

3.2 Les mesures d'ordre économique

3.2 Economic Measures

There has been a lack of general agreement between the parties on the economic provisions of the Agreement. The economic measures chapter states that the traditional Sahtu economy should be maintained and strengthened, and that the Sahtu should be economically self-sufficient. Interpretation of these objectives has been problematic as "economic self-sufficiency" means different things to government and Sahtu beneficiaries.

Under the Agreement, the government and SSI representatives have an obligation to meet not less than once every three years to review the effectiveness of programs relating to the economic measures objectives in the Agreement. The joint Sahtu-Gwich'in Economic Measures Review meeting was held November 21-23, 2001, in Inuvik. This meeting was attended by SSI, the Gwich'in Tribal Council (GTC), and Government of Canada and GNWT departmental representatives. Seven departments and four GNWT departments gave presentations outlining their mandates and programs that support the economic measures objectives.

It became evident at the meeting that there was a need for Sahtu-Gwich'in specific data collection so the effectiveness of programs can be better measured within the settlement areas. This, in turn, will assist in determining if the broad objectives of the economic measures chapter of the Agreement are being met. The implementation committees agreed to set aside a full day at the end of the Sahtu Implementation Committee meeting scheduled for April 2002 to determine what action is required in this area. This topic is expected to be a recurrent item on the implementation committees' agendas.

3.3 Resource Development in the Mackenzie Valley

In the last 25 years, there have been significant changes in the political and economic working environment in the NWT. The signing of the Sahtu Dene and Metis Comprehensive Land Claim Agreement included changes in the management of the environment and potential resource development in the SSA. New proposals to build a natural gas pipeline down the Mackenzie Valley would see natural gas moving from Prudhoe Bay, Alaska and from the Mackenzie Delta, through the Mackenzie Valley to Alberta or British Columbia.

There are two natural gas pipeline development proposals being considered that have increased the activities related to resource development in the SSA.

• Mackenzie Delta Route

Conoco, ExxonMobil, Imperial Oil and Shell are studying a stand-alone Canadian Mackenzie Delta project. The project would have an anticipated throughput rate of 0.8-1.2 billion cubic feet per day once construction was completed.

• Over-the-Top Route

The Alaskan Gas Producers Pipeline Team (British Petroleum, ExxonMobil and Phillips Petroleum) is studying a northern pipeline route referred to as the over-the-top route with an anticipated initial throughput rate of 4 billion cubic feet per day once construction is complete. This project involves a pipeline from Prudhoe Bay crossing into Canadian waters and buried under the sea floor of the Beaufort Sea.

As of March 31, 2002, no project had been formally proposed. However, the Sahtu Dene and Metis believe it is important to undertake a co-ordinated planning effort to ensure their participation in the proposed resource development activities. Increasing land use demands in the SSA will make environmental planning, resource development and management, and sustainability

d'aménagement des terres visées par le règlement, la planification environnementale, la mise en valeur et la gestion des ressources ainsi que la planification du développement durable représenteront, pour les prochaines années, des démarches à la fois audacieuses et indispensables.

Le SSI a besoin d'être davantage informé afin de pouvoir prendre des décisions éclairées et de tirer profit du développement économique et de la mise en valeur des ressources tout en préservant l'intégrité de l'environnement. Plus l'information est fiable, plus le SSI sera en mesure d'orienter les activités de mise en valeur des ressources de manière à tirer le maximum des possibilités qui se présentent sans nuire à l'environnement. Il ne fait aucun doute que l'information requise afin de prendre de bonnes décisions pour l'environnement et pour l'économie de la région du Sahtu fait défaut.

Selon certaines dispositions de l'Entente et de la LGRVM, les gouvernements autochtones, territorial et fédéral reconnaissent la nécessité de disposer de renseignements actuels et détaillés et d'adopter une bonne méthode de gestion de l'information.

Les organismes environnementaux non gouvernementaux ont eux aussi cerné des lacunes dans la recherche destinée à appuyer la mise en valeur des terres et des ressources. C'est pourquoi ils se sont engagés dans diverses activités conçues pour combler de telles lacunes.

Dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu, il appartient aux institutions gouvernementales et aux conseils des ressources renouvelables communautaires d'assurer la gestion des ressources fauniques, des forêts et des activités de pêche en plus de s'engager à offrir au SSI des recommandations de nature technique et traditionnelle dans le cadre du processus décisionnel. Voici certaines des activités qu'ont accomplies les institutions gouvernementales en guise de mesures préparatoires à l'amorce des travaux d'aménagement du gazoduc.

- Tout au long de 2001 et en 2002, le CRSS a consulté les groupes représentant le secteur des pipelines et des conseillers en environnement. Il a examiné scrupuleusement les travaux de recherche menés précédemment afin d'éviter de refaire ce qui a déjà été accompli. Il s'est également assuré que l'information requise est recueillie par la population locale et que les collectivités sont renseignées sur ce que la recherche a permis de découvrir. Le CRSS a siégé au comité consultatif formé dans le

cadre de l'activité Mackenzie Valley Science Gaps. Ce comité a pour mission de choisir l'information et les activités de recherche qui sont nécessaires pour combler les lacunes aux points de vue de la préparation, de la réglementation et de la gestion de la prospection des gisements d'hydrocarbures, activité dont la popularité ne cesse d'augmenter dans la vallée du Mackenzie.

Le CATS a organisé des consultations et des activités de sensibilisation, auxquelles ont participé des représentants du secteur des pipelines et ceux de différentes sociétés pétrolières et gazières. Pour mener à bien ses activités de prospection, le secteur des pipelines a puisé une foule d'information à même les ressources offertes par le CATS, notamment dans l'atlas provisoire, dans les rapports, dans les documents archivés à la bibliothèque et dans le système d'information géographique.

- En janvier 2002, l'OEREM a entamé des négociations avec l'Agence canadienne d'évaluation environnementale en vue de déterminer la façon dont un comité éventuel pourrait participer à l'évaluation de toute demande d'aménagement d'un pipeline. Il est également à préparer, de concert avec le Bureau d'examen des répercussions environnementales, un protocole d'entente qui fixerait les règles de base pour toute évaluation conjointe des activités transrégionales entreprises dans la région visée par la Convention définitive des Inuvialuit.

Pour mettre au point des protocoles sur la gestion de l'information, notamment sur la collecte et le partage de données, le SSI tiendra compte des conseils et des commentaires formulés par les institutions gouvernementales régionales, par les conseils des ressources renouvelables et par le personnel clé du ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique (MRFDE), d'Environnement Canada ainsi que de Pêches et Océans Canada (P&O). De tels protocoles sont d'une importance capitale pour suivre le rythme actuel imposé par les activités de mise en valeur des ressources que l'on envisage d'entreprendre dans la région. Améliorer la façon dont les conseils des ressources renouvelables et les institutions gouvernementales en cause diffusent et coordonnent l'information et ont accès aux données se veut une solution pouvant être mise de l'avant dans l'immédiat afin de créer, pour l'avenir, un système de gestion de l'information de grande portée.

and attract participation in resource development activities.

- Create an action plan (including time lines) for development to be completed in each phase; and the activities to be completed in the SSI.

- Identify specific activities and capacity required will need to consider the following tasks:

To ensure active participation in potential research activities to prevent replacement of past research activities to prevent review and into 2002. The SRB closely reviewed environmental consultants throughout 2001 and into 2002. The SRB consulted with pipeline groups and preparedness include the following.

- The SRB consulted with pipeline groups and preparedness include the following.

In the SSA, IPGs and community RRCs are a variety of activities to address these gaps.

Environmental gaps in research to support land and

responsible for managing wildlife, forestry and

fisheries and must be involved as technical and

traditional advisors to SSI in the decision-making

process. Activities of IPGs regarding pipeline

<p>The Northern Pipeline Environmental Impact Assessment and Regulation Chairs will include:</p> <ul style="list-style-type: none"> • input on career development and training requirements; • development of recommendations on program content, delivery methods, delivery locations and partner training institutions; • identification of potential sources of funding for development, participation and delivery of technical expertise to partners, the NEB, NWT Water Board, Canadian Environmental Assessment Agency, GNWT and INAC. Its mandate is to co-ordinate the various Inuvialuit Settlement Region co-management boards, the NEB, NWT Water Board (NVLWB), the Valley Land and Water Board (NVLWB), the IGS including the SIB, MVEIRB and Mackenzie constituents of the chairs of the Mackenzie Valley Land and Water Board (NVLWB), the assessment and Regulation Chairs, Committed to the ongoing community and regional tasks will include: <p>The Northern Pipeline Environmental Impact Assessment and Regulation Chairs will be continuing in the new fiscal year.</p> <p>and is continuing in the new fiscal year.</p> <p>and is continuing in the new fiscal year.</p>

Le SSI devra s'adonner à certaines tâches s'il souhaite jouer un rôle décisif dans les éventuelles activités de mise en valeur et de gestion des ressources :

- Déterminer les activités particulières et les compétences exigées pour assurer la mise en valeur proposée des ressources dans la région visée par le règlement;
- Établir un plan d'action (y compris les échéances à respecter) pour les activités devant être réalisées à chaque étape du processus;
- Concevoir un plan de communication destiné à informer les personnes investies dans la revendication territoriale ainsi que le public et à attirer des participants aux activités d'exploitation des ressources.

Voici une liste non exhaustive d'autres tâches devant être menées en permanence par les collectivités et les gens des régions :

- Veiller au perfectionnement professionnel et combler les besoins en formation;
- Émettre des recommandations sur le contenu et le mode de prestation des programmes, sur les endroits où ces programmes sont offerts et sur les institutions de formation partenaires;
- Trouver des sources de financement pouvant être intéressées à concevoir et à offrir des programmes de formation pertinents ainsi qu'à participer à ces programmes;
- Cerner les compétences techniques nécessaires pour participer à des activités exigées par un projet quelconque, en conjonction avec un programme d'études et un programme connexe;
- Trouver des candidats potentiels intéressés à s'inscrire aux programmes de participation et de formation;
- Trouver des employeurs pouvant offrir de la formation sur place et une formation d'apprenti exigées par une activité quelconque;
- Mesurer les résultats et les progrès sur les plans de la formation et de l'emploi, puis formuler des recommandations en ce qui concerne les prochains programmes de formation ou d'emploi à concevoir.

Parmi les autres éléments de l'Entente qu'il importe de connaître pour bien comprendre l'environnement dans lequel on propose de mettre en valeur les ressources de la région visée par le règlement, mentionnons les différentes compétences sur les terres ainsi que les institutions qui ont été créées en vue de protéger les intérêts du public et de gérer les terres et les ressources.

Le Comité des présidents des organismes d'évaluation des répercussions environnementales et de réglementation du pipe-line du Nord

Le Comité réunit des présidents des institutions gouvernementales de la vallée du Mackenzie, dont l'OTES, l'OEREVN, l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie, les conseils de cogestion de la région visée par la Convention définitive des Inuvialuit, l'ONE, l'Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, le GTNO et AINC. Il a pour mandat de coordonner les différents processus d'évaluation réglementaire et environnementale en prévision d'une demande d'aménagement d'un gazoduc dans la vallée du Mackenzie.

L'œuvre du Comité a mené à la publication de l'ébauche du *Plan de coopération — Évaluation des répercussions environnementales et examen réglementaire d'un projet de gazoduc dans les Territoires du Nord-Ouest* en janvier 2002. Expliquant de quelle façon les différents organismes seront appelés à travailler ensemble, ce document a été soumis aux commentaires du public pendant 60 jours. Les observations soulevées ont été regroupées, analysées puis intégrées à la version définitive du *Plan de coopération*, lequel devait être remis au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien en avril 2002. En visitant le site Web de l'OEREVN à l'adresse www.mveirb.nt.ca, il est possible de consulter le document en question ainsi que les commentaires que différents ministères, organisations et groupes de Premières nations ont émis au sujet de la version préliminaire leur ayant été présentée.

Un groupe de travail formé de membres du Comité des présidents est à préparer un ensemble de critères communs pour assurer la gestion de l'information et à définir les modalités régissant l'évaluation des répercussions environnementales qu'entraîne une demande d'aménagement d'un gazoduc. Amorcée en janvier 2002, cette tâche se poursuivra au cours du prochain exercice financier.

4

Le Comité de mise en œuvre est composé de trois cadres supérieurs représentant les parties à l'Entente. En 2001-2002, M. John Tutcho représentait le SSI; M. Mark Warren, sous-ministre adjoint des Affaires autochtones, servait les intérêts du GTNO; et M^{me} Aideen Nabigon, directrice de la Gestion de la mise en œuvre à AINC, représentait le gouvernement du Canada.

Conformément à l'article 29.2 de l'Entente, le Comité de mise en œuvre est chargé :

- de superviser et de diriger la mise en œuvre de l'Entente et du Plan de mise en œuvre de l'Entente en plus d'en assurer le suivi;
- de modifier le calendrier des activités de mise en œuvre, d'allouer les ressources nécessaires à la bonne marche de ces activités et d'apporter, au besoin, des changements au Plan de mise en œuvre de l'Entente;
- de régler les différends pouvant survenir entre les parties;
- de rédiger, à l'intention du public, un rapport annuel sur la mise en œuvre de l'Entente.

Les membres du Comité se sont réunis à trois reprises au cours de l'exercice financier 2001-2002 (deux fois à Yellowknife et une fois à Ottawa). Ils se sont consacrés aux activités suivantes :

- Préparer le *Rapport annuel 2000-2001 du Comité de mise en œuvre*;

- Répartir les fonds parmi les organismes de mise en œuvre et réviser l'annexe B du Plan de mise en œuvre de l'Entente à la lumière du rapport sur les écarts financiers préparé en décembre 2001;
- Entamer la rédaction du document en utilisant un langage simple et clair;
- Rédiger le libellé définitif venant modifier le chapitre 19 de l'Entente en ce qui a trait aux limites et à l'arpentage des terres;
- Prendre des mesures à l'égard des questions se rapportant à la mise en œuvre de l'Entente ayant été soulevées lors des réunions du Comité;
- Présider la réunion tenue du 21 au 23 novembre 2001 à Inuvik, dans les Territoires du Nord-Ouest, et au cours de laquelle étaient passées en revue les mesures d'ordre économique.

- Répartir les fonds parmi les organismes de mise en œuvre et réviser l'annexe B du Plan de mise en œuvre de l'Entente à la lumière du rapport sur les écarts financiers préparé en décembre 2001;
- Entamer la rédaction du document en utilisant un langage simple et clair;
- Rédiger le libellé définitif venant modifier le chapitre 19 de l'Entente en ce qui a trait aux limites et à l'arpentage des terres;
- Prendre des mesures à l'égard des questions se rapportant à la mise en œuvre de l'Entente ayant été soulevées lors des réunions du Comité;
- Présider la réunion tenue du 21 au 23 novembre 2001 à Inuvik, dans les Territoires du Nord-Ouest, et au cours de laquelle étaient passées en revue les mesures d'ordre économique.

Implementation committee

The implementation Committee consists of three senior officials representing each of the parties involved in the Agreement. In 2001-2002, John Tutcho represented the SSI, Mark Warren, Assistant Deputy Minister, Ministry of Aboriginal Affairs (MA) represented the GNWT, and Aideen Nabigon, Director, Implementation Management Directorate, and Aideen Nabigon, Director, Implementation Management Directorate, INAC represented the Government of Canada.



The Agreement includes provisions to establish implementation bodies responsible for determining eligibility for enrollment as a beneficiary of the Agreement, managing wildlife resources, planning and regulating land and water use, settling disputes related to the interpretation of the Agreement and conducting both environmental impact assessments and reviews of the use of these bodies. The Agreement also specifies that each beneficiary is provided with a certificate and a photo identification card and a certificate and a photo identification card are provided to each beneficiary as proof of enrollment.

5.2 Arbitration Panel

As required by section 4.4(2)(j) of the Agreement, the Arbitration Panel was not called upon to convene an arbitration proceeding. The Panel held three telephone conferences in July, October and March to discuss budgetary and planning matters. In these discussions, it was determined that a meeting with the implementation committee related to planning issues would be convened. To date, this proposed meeting has not occurred.

One of the eight positions on the Panel was vacant at year end. The SRRB was established as the main instrument of wildlife management in the SSA. It is the responsibility of the SRRB and all other affected parties to protect, conserve and manage, in a co-operative spirit, all renewable resources within the SSA in a sustainable manner to meet or exceed the needs of the public today and in the future. The SRRB is a regional public board, thereby representing non-Aboriginal populations of the SSA.

5.1 Enrolment

referred to the Arbitration Panel.

SRB has yet to be created by legislation, released through a panel of its members at least one act through a panel of its members at least one NWT and, when dealing with Sahtu lands, shall board will consist of members residing in the lands and compensation for their use. The subsurface commercial interests over entry to between landowners and holders of surface or This quasi-judicial body will resolve disputes after separate federal legislation is passed. After establishing of a surface rights board (SRRB) chapter 27 of the Agreement mandates the

- Chapter 27 of the Agreement mandates the creation of RRCs, are listed in Appendix A1.

5.3 Sahtu Renewable Resources Board

vast surface rights disputes in the SSA may be referred to the Arbitration Panel.

Since the SRRB is distributed to all land claim corporations under the Agreement, The Environment Agency took over responsibility for the Agreements enrollment function on June 18, 1999. The SSI took over responsibility for the enrollment process of the SSA in a sustainable manner to meet or exceed the needs of the public today and in the future. The SRRB is a regional public board, thereby representing non-Aboriginal populations of the SSA.

les organismes de mise en œuvre

5

L'Entente prévoit la création de divers organismes de mise en œuvre chargés de déterminer qui est admissible à titre de bénéficiaires de l'Entente, de gérer les ressources fauniques, de planifier et de réglementer l'utilisation des terres et des eaux, de régler les différends relatifs à l'interprétation de l'Entente, de mener des évaluations environnementales et d'examiner les répercussions que les activités d'exploitation proposées peuvent entraîner sur l'environnement. Le délai nécessaire à l'établissement de ces organismes, les membres qui en feront partie et les fonctions que ces membres exercent sont précisés dans l'Entente. Voici les progrès réalisés au chapitre de la création des organismes de mise en œuvre :

Comme l'exige l'alinéa 4.4.2j) de l'Entente, chaque bénéficiaire reçoit un certificat et une carte d'identité avec photo attestant son inscription.

5.2 Le Conseil d'arbitrage

En 2001-2002, le Conseil d'arbitrage n'a pas été appelé à entamer de procédure d'arbitrage. Toutefois, il a organisé trois conférences téléphoniques (en juillet, en octobre et en mars) pour discuter du budget et de la planification. Au cours de ces discussions, on a reconnu l'avantage d'organiser une réunion avec le Comité de mise en œuvre sur des questions de planification. Toutefois, cette réunion n'a pas encore eu lieu.

À la fin de l'année, l'un des huit postes au Conseil était vacant.

5.3 Le Conseil des ressources renouvelables du Sahtu

Le CRRS est le principal organisme de gestion des ressources fauniques dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu. Il appartient au CRRS et aux autres intervenants de participer à la protection, à la préservation et à la gestion durable de toutes les ressources renouvelables que recèle la région visée par le règlement en vue de combler, voire de dépasser, les besoins actuels et futurs de la population. Le CRRS est un organisme public régional qui représente à la fois les bénéficiaires et les non-bénéficiaires, les Autochtones aussi bien que les non-Autochtones, établis dans la région visée.

Le CRRS compte trois membres et trois membres suppléants nommés par le SSI, trois membres et trois membres

implementation bodies

Progress in establishing implementation bodies is outlined below.

The Agreement includes provisions to establish implementation bodies responsible for determining eligibility for enrollment as a beneficiary of the Agreement, managing wildlife resources, planning and regulating land and water use, settling disputes related to the interpretation of the Agreement and conducting both environmental impact assessments and reviews of the use of these bodies. The Agreement also specifies that each beneficiary is provided with a certificate and a photo identification card and a certificate and a photo identification card are provided to each beneficiary as proof of enrollment.

5.1 Le Conseil d'inscription

Depuis le 18 juin 1999, le SSI s'est acquitté des tâches liées à l'inscription, tel qu'il est prévu dans l'Entente. En date du 31 décembre 2001, 2 741 bénéficiaires étaient inscrits. Le Registre des inscriptions est distribué à toutes les sociétés chargées des revendications territoriales dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu.

suppléants nommés par les gouvernements fédéral et territorial et un président nommé par tous les membres. Toutes les nominations résultent de décisions prises conjointement par le gouverneur en conseil et le Conseil exécutif du GTNO. À compter d'avril 2002, deux membres désignés par le SSI se sont joints à l'équipe; il reste à désigner et à nommer un autre membre du Sahtu et trois membres pouvant le suppléer.

Le CRRS a poursuivi ses démarches en vue d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés en 1995. Son conseil d'administration et son personnel ont continué d'établir et d'entretenir des relations de collaboration avec les conseils des ressources renouvelables, les autres institutions gouvernementales, le gouvernement et les organismes privés. En novembre 2001, le biologiste résidant a assisté à la conférence sur le caribou. À cette rencontre, les chercheurs provenant du gouvernement, des organismes de cogestion et du secteur privé ont partagé leurs connaissances au sujet des différentes hardes établies dans le Nord. En décembre 2001, le CRRS a parrainé l'atelier se rapportant aux permis de recherche sur les espèces fauniques, atelier auquel ont participé les conseils des ressources renouvelables, le MRFDE et les sociétés foncières des districts de la région visée par le règlement. Au terme de cette rencontre, les participants ont suggéré que le ministre des Ressources, de la Faune et du Développement économique mette au point une nouvelle façon de gérer de tels permis. De plus, les membres du CRRS ont rencontré en février 2002 des organisations du district de Tulita afin d'étudier des documents de référence et de fixer des lignes directrices devant servir à une équipe de négociations chargée de régler le chevauchement entre Ross River et le district de Tulita.

Constitué de représentants des cinq conseils des ressources renouvelables communautaires, le conseil des ressources renouvelables régional a continué d'apporter son aide en vue de résoudre les questions de gestion des ressources fauniques dont l'ensemble des cinq collectivités doivent débattre. En octobre 2001, le conseil régional a rencontré le ministre des Ressources, de la Faune et du Développement économique en vue de discuter des permis de recherche sur la faune, des recettes issues de l'exploitation des ressources et des séances de consultations au sujet de la *Loi sur la faune*. On a abordé en mars 2002 la question de l'intégration des revendications territoriales dans la *Loi sur la faune*. De plus, les conseils des ressources renouvelables ont participé aux activités de recherche qui sont menées au sein de la collectivité qu'ils représentent respectivement et dont la gestion est assurée par le CRRS et par des organismes extérieurs.

Un groupe consultatif a été mis sur pied en vue de tenir le CRRS informé de tout problème lié au Grand lac de l'Ours et de fournir des conseils à ce sujet. Regroupant des membres du Conseil des ressources renouvelables de Deline, de P&O, du MRFDE et du CRRS, le groupe consultatif a réuni ses membres vers la fin de juin 2001 pour discuter de divers sujets, notamment les secteurs spéciaux de récolte, la collecte de données sur la récolte et l'utilisation des hameçons sans ardillon.

Les institutions gouvernementales établies dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu ont partagé des idées et des renseignements sur l'état des connaissances environnementales traditionnelles, sur l'aménagement territorial, sur l'octroi de permis d'utilisation des terres et des eaux, sur la conception de plans de gestion et sur l'implantation d'un système d'information géographique. On a pris des mesures à l'égard des préoccupations à court terme et des méthodes de planification stratégique à long terme. En septembre 2001, le CRRS a été l'hôte d'une réunion organisée dans le but de discuter des questions d'actualité. À cette réunion étaient présents des représentants des institutions gouvernementales territoriales et des présidents des organismes responsables de la gestion des ressources fauniques dans une région des Territoires du Nord-Ouest visée par un règlement.

Le CRRS et les organismes gouvernementaux ont poursuivi les consultations au sujet des nouvelles lois territoriales et fédérales sur la gestion des ressources fauniques, de la mesure législative sur les espèces en péril, de la Stratégie sur les zones protégées et du nouveau processus d'octroi de permis de recherche sur la faune. En novembre 2001, le MRFDE a mené à terme ses consultations avec le CRRS au sujet de la *Loi sur la faune* et de la mesure législative sur les espèces en péril. De plus, les consultations se sont poursuivies entre le CRRS et le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. En août 2001 s'est tenu à Ottawa l'atelier du Groupe de travail national sur le rétablissement, réunion qui a permis aux conseils de gestion de la faune de participer au processus de rétablissement national et, par le fait même, d'en améliorer l'efficacité. Pour donner suite à l'atelier, le Service canadien de la faune a tenu une réunion en janvier 2002 afin de s'assurer que les conseils de gestion des ressources fauniques n'ont pas d'hésitation à s'engager dans le processus lié aux espèces en péril, y compris le

tive work shop, the Canadian Wildlife Service (CWS) followed-up to this importance of its effectiveness. As a follow-up to this workshop, the National Recovery Program process to boards in the national recovery process to improve its effectiveness. In the Ottawa, it has included wildlife management Recovery Work Group workshop was held in July 2001, the National Stauts of Endangered Species Committee on the SRRB well, consultations continued between the SRRB and the Protecting Areas Strategy (PAS) and a new wild-life Protected Areas Strategy (PAS) and Species-at-Risk Legislation, federal wildlife acts, Species-at-Risk Legislation, general legislation and development of new territorial and SRRB and government agencies on matters deal-Consultation work continues between the current issues. area of the NWT and territorial IPGs to discuss able for wildlife management in the settled claims a meeting of the chairs from the boards responsible for 2001, the SRRB hosted approaches. In September 2001, the SRRB continuing and long range strategic planning concerns and issued addressed dealt with short-term a GIS. Issues addressed dealing with issuance of water licences and land permits, management plans, and edge, land use planning, the issuance of water and ideas about traditional environmental knowl-The IPGs within the SSA shared information barless hooks. areas, the collection of harvest data and the use of variety of topics, including special harvestestimating group met at the end of June 2001 to discuss a RR, DFO, RWEED and the SRRB. This advisory Lake. Members of the group include the Delimit Great Bear SRRB regarding issues related to Great Bear established to report, and provide advice, to the Great Bear their own communities. The Great Bear Lake Advisory Group was managed by the SRRB and outside agencies, in

with their inclusion in the species at risk process, with different management boards are comfortable hosted a meeting in January 2002 to ensure that boards in the national recovery process to improve its effectiveness. In the Ottawa, it has included wildlife management Recovery Work Group workshop was held in July 2001, the National Stauts of Endangered Species Committee on the SRRB well, consultations continued between the SRRB and the Protecting Areas Strategy (PAS) and a new wild-life Protected Areas Strategy (PAS) and Species-at-Risk Legislation, federal wildlife acts, Species-at-Risk Legislation, general legislation and development of new territorial and SRRB and government agencies on matters deal-Consultation work continues between the current issues. area of the NWT and territorial IPGs to discuss able for wildlife management in the settled claims a meeting of the chairs from the boards responsible for 2001, the SRRB hosted approaches. In September 2001, the SRRB continuing and long range strategic planning concerns and issued addressed dealt with short-term a GIS. Issues addressed dealing with issuance of water licences and land permits, management plans, and edge, land use planning, the issuance of water and ideas about traditional environmental knowl-The IPGs within the SSA shared information barless hooks. areas, the collection of harvest data and the use of variety of topics, including special harvestestimating group met at the end of June 2001 to discuss a RR, DFO, RWEED and the SRRB. This advisory Lake. Members of the group include the Delimit Great Bear SRRB regarding issues related to Great Bear established to report, and provide advice, to the Great Bear their own communities. The Great Bear Lake Advisory Group was managed by the SRRB and outside agencies, in

The SRBB continued to address its goals and objectives as per the implementation plan. The Board struck a five-year initiative designed to increase communication with government agencies, RICS, other IPGs and utility resources from, and utilized resources to implement a new plan. The Sahtu Settlement Area Harvest Study (SAS) is a five-year initiative designed to record all wildlife harvesting activity by Sahtu beneficiaries and to protect Sahtu Dene and Métis harvesters' traditional knowledge throughout the SSA.

Summary

The SRBB continued to do so in activities in 2001-2002 and will continue to do so in 2002-2003. While the fund has grown at a slower rate than hoped, the Board plans to continue with a slightly more aggressive investment portfolio. The Board began withdrawing funds to finance its research project on the boreal woodland caribou in Inuvik and Sahtu regions, which will assess habitat use and cumulative impacts on this threatened species.

Wildlife Studies Fund

All the maps into book form. Related to the GIS, as well as the idea of compiling in July 2001 to discuss time and finance issues and the general public. The funding partners met and the general public participated as a tool to educate both beneficiaries and the public and private agencies, such as oil and gas companies. It has proven to be a good investment, was widely used by the SRBB and other IPGs, the public and private projects, totalling over \$200,000 in the Sahtu GIS project, which the SRBB co-funds, The SRBB continued to focus on community-wide studies, which the SRBB co-funds,

Geographic Information System

input of 1998 and 1999 data began. Assist in the final analysis. In January 2002, the non-governmental organization from the harvester interviews will information from the harvester interviews will be distributed nearly \$300,000 to projects that implement stewardship actions. Stewardship Program Northern Working Group software designed to capture non-governmental organizations to be based on the federal Habitat Stewardship Program for species-at-risk. As of December 2001, the Habitat Stewardship Program Northern Working Group from April 1998 onward into a database. Data base including recovery. The SRBB is also involved in based interviews and the input of harvester's data species. The study continued to focus on community-based interviews and the input of harvester's data based interviews and the input of harvester's data species. The study recovered. The SRBB is also involved in based interviews and the input of harvester's data species. The study recovered.

community members with research projects and included public board meetings, involving members of the Sahtu Dene and Métis communities. It will also provide the background information to protect Sahtu Dene and Métis harvesters' wildife harvesting activity by Sahtu beneficiaries and to protect Sahtu Dene and Métis harvesters' traditional knowledge throughout the SSA.

Sahtu Settlement Area Harvest Study

habitat use and cumulative impacts on this threatened species.

Research Projects

Inuvik and Sahtu regions, which will assess port to a project on the boreal woodland caribou in migration. The SRBB also provided in-kind seasonal range use, migration routes and timing of Lars were attached to caribou to help determine resident biologist. In March 2002, 10 satellite collars, continued under the supervision of the resources, continued under the SRBB, with outside human project, initiated by the SRBB, with outside human for the Mackenzie Mountain woodland caribou lateve impacts and contaminants. Research studies duction and survival rates, age distribution, reproduction and migration patterns, repro-

Involvelement areas follows.

The main activity of the SRBB. Major areas of renewable resource research continues to be ment stewardship actions. Renewable resource research continues to be distributed nearly \$300,000 to projects that implement stewardship actions. Stewardship Program Northern Working Group software designed to capture non-governmental organizations to be based on the federal Habitat Stewardship Program for species-at-risk. As of December 2001, the Habitat Stewardship Program Northern Working Group from April 1998 onward into a database. Data base including recovery. The SRBB is also involved in based interviews and the input of harvester's data species. The study recovered. The SRBB is also involved in based interviews and the input of harvester's data species. The study recovered.

rétablissement des espèces. Le CRRS participe de surcroît au Programme de conservation et de gérance de l'habitat des espèces en péril. En date de décembre 2001, le groupe de travail du Nord affecté à ce programme fédéral avait accordé près de 300 000 \$ pour financer l'adoption de mesures de gestion.

La recherche sur les ressources renouvelables demeure l'activité principale à laquelle s'adonne le CRRS. Voici les principaux domaines de recherche qui intéressent le Conseil.

La recherche

Au cours de l'exercice financier 2001-2002, on a mené huit activités de recherche, pour un coût total de plus de 200 000 \$. La plupart des activités financées ont été effectuées par des organismes extérieurs, soit le MRFDE, P&O et le ministère du Développement durable. La recherche a porté sur le caribou des forêts et sur le caribou de la toundra aussi bien que sur le poisson pataugeant dans le fleuve Mackenzie et dans le Grand lac de l'Ours. Elle s'est concentrée sur la taille et la distribution de la population, sur les modes de migration, sur les taux de reproduction et de survie, sur la répartition des espèces en fonction de l'âge, sur les effets cumulatifs et sur les polluants. Lancée par le CRRS en collaboration avec des intervenants provenant de l'extérieur, l'étude du caribou des forêts des monts Mackenzie s'est poursuivie sous la supervision du biologiste résident. En mars 2002, on a enfilé à 10 caribous des colliers de suivi par satellite, grâce auxquels on pourra déterminer les limites de leur habitat saisonnier ainsi que leurs voies et leur calendrier de migration. Le CRRS a aussi fourni un appui non financier en vue de concrétiser un projet sur l'écosystème boréal du caribou des bois habitant les régions d'Inuvik et du Sahtu. L'objectif que l'on vise en entreprenant une telle activité est d'examiner de quelle façon est utilisé l'habitat du caribou et d'évaluer les effets cumulatifs observés sur cette espèce menacée.

L'Étude sur les récoltes d'animaux sauvages dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu

L'Étude sur les récoltes d'animaux sauvages dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu est une activité quinquennale destinée à établir un registre des récoltes d'animaux sauvages effectuées par les bénéficiaires de l'Entente et à protéger les traditions de récolte des Dénés et des Métis du Sahtu. De plus, elle permettra de

regrouper des données devant servir à fixer un niveau de besoins minimal pour chaque espèce. On a continué de mettre de l'énergie à mener des entrevues auprès des collectivités et à intégrer à une base de données les renseignements sur les récoltes recueillis depuis avril 1998. Un logiciel destiné à saisir les renseignements non confidentiels issus des entrevues menées avec les chasseurs facilitera l'analyse finale. En janvier 2002, on a commencé à ajouter au logiciel les données de 1998 et de 1999.

Le système d'information géographique

Cofinancé par le CRRS, le système d'information géographique sur la région du Sahtu a été largement mis à profit par le CRRS, par les autres institutions gouvernementales, par le public et par les organismes privés, tels que les sociétés pétrolières et gazières. Il s'est révélé un investissement profitable, notamment en tant qu'outil d'éducation destiné aux bénéficiaires de l'Entente et au grand public. Les partenaires financiers se sont réunis en juillet 2001 pour s'entretenir des échéanciers et du financement se rapportant au système d'information géographique ainsi que pour discuter de la possibilité de produire un livre dans lequel seraient réunies toutes les cartes réalisées.

Le Fonds pour les recherches sur la faune

Des investissements ont été effectués à partir du Fonds pour les recherches sur la faune dans l'intention de donner de l'expansion au Fonds jusqu'à un point où le CRRS pourra se servir des intérêts annuels accumulés pour multiplier les études sur la faune dans la région visée par le règlement. À la fin de l'année, le Fonds s'établissait à environ 3,32 millions de dollars. Comme la croissance a été plus lente qu'on l'espérait, le CRRS prévoit continuer de modifier son portefeuille de façon à accroître quelque peu les risques courus. Ainsi, il a commencé à retirer des fonds afin de poursuivre ses activités de recherche en 2001-2002 et compte réitérer l'expérience en 2002-2003.

Un résumé

Le CRRS a continué de s'acheminer vers les objectifs qu'il s'est fixés dans le cadre du Plan de mise en œuvre. Il s'est employé à communiquer davantage avec les conseils des ressources renouvelables, les autres institutions gouvernementales et les organismes gouvernementaux en plus de mettre leurs ressources à contribution. De façon à améliorer sa visibilité dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu, le CRRS a notamment

use of community resources. Renewable resource research and management issues will continue to be the main focus of the SRRB.

5.4 Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board

The MVEIRB is mandated by the MVRMA to conduct environmental assessments and reviews in the Mackenzie Valley. The Board's jurisdiction applies to all lands in the NWT, excluding the Inuvialuit Settlement Region and Wood Buffalo National Park. The MVRMA replaces the *Canadian Environmental Assessment Act* (CEAA) in the Mackenzie Valley, except under specific circumstances.

Staffing and Location

The Board's offices are located in Yellowknife and house a staff of eight, including an executive director, three environmental assessment officers, a finance and administrative officer, a traditional knowledge co-ordinator, communications officer and board secretary.

Environmental Assessments

The Board completed eight environmental assessments this fiscal year and placed a ninth on hold due to inactivity by the company. At year end, it had one active ongoing assessment, the De Beers Canada Mining Snap Lake underground mining development.

Assessments completed in 2001–2002 included:

- Canadian Zinc Corporation's Phase I drilling program (The Phase I drilling and fuel cache retrieval were submitted under one land use permit. This was split by the MVEIRB into two separate environmental assessments.);
- Patterson Lumber Ltd. timber cutting licence application near Pine Point;

- Paramount Resources' Bovie Lake and Arrowhead exploratory drilling programs near Fort Liard (These two referrals were combined into a single environmental assessment, described as the Paramount Liard East program.);
- Paramount Resources' Cameron Hills exploratory drilling program in Cameron Hills;
- Paramount Resources gathering system and pipeline development (This was the first environmental assessment completed in co-operation with the NEB under the MVEIRB-NEB MOU signed in December 2000.); and
- Canadian Zinc Corporation Phase II drilling program.

The following environmental assessments were also completed, but were waiting for ministerial approval at year end:

- Canadian Zinc Corporation's Cat Camp and fuel cache retrieval and cleanup; and
- Canadian Zinc Corporation's Decline and Metallurgical Plant.

Robinson's Trucking Ltd. Drybones Bay gravel quarry was initially referred in March 2002, but was put on hold by the MVEIRB as the company decided not to proceed with the environmental assessment at that time. As well, Canadian Forest Oil Ltd.'s Fort Liard two- and three-dimensional seismic development was referred in October 2001, but the company withdrew its permit applications before the environmental assessment was initiated.

Site Visits

The Board made a site visit in July 2001 to Snap Lake to the De Beers Canada Mining Ltd. proposed underground diamond mining development.

In August 2001, the Board visited Canadian Zinc's Prairie Creek mine site near Nahanni National Park Reserve to view the proposed development.

Fort Liard. (Nota : Ces deux programmes ont été regroupés sous une seule évaluation environnementale, dessinée le Paramount Liard East Program.)

En juillet 2001, des représentants de l'OEREVIM se sont rendus à Snap Lake, sur le site de la mine diamantifère minière de Prairie Creek, près de la Réserve de parc national Nahanni, afin de visualiser les activités de mise en valeur proposées par la Canadian Zinc Corporation.

En juillet 2001, ils ont aussi fait une visite sur le site souterraine exploitée par la Société De Beers Canada.

Les Visites sur le terrain

En juillet 2001, des représentants de l'OEREVIM se sont rendus à Snap Lake, sur le site de la mine diamantifère souterraine exploitée par la Société De Beers Canada.

La demande initiale de permis d'aménagement territorial présentée en mars 2002 par la Robinson's Trucking Ltd., dérite exploitation d'une usine métallurgique.

Le personnel et l'emplacement de l'Office

En vertu de la LGRVM, l'OEREVIM est mandaté pour effectuer des études et des évaluations environnementales dans la vallée du Mackenzie. Toutes les terres dans les territoires du Nord-Ouest, sauf celles de la région visée par la Convention délimitative des Nuviavuit et celles du Parc national Wood Buffalo, relèvent de la compétence.

Lorsqu'il est question de la vallée du Mackenzie, la LGRVM remplace la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, à moins de conditions particulières.

Environnemntales de la vallée du Mackenzie

et vers la recherche s'y rattacheant.

Organise des réunions du conseil d'administration ouvertes au public, a sollicité la participation des membres de la coalition et aux activités de recherche et a pris les mesures nécessaires pour les effectuer.

Recueille aux activités de recherche et à la gestion des ressources renouvelables

terres efforts vers la gestion des ressources renouvelables

et les efforts communautaires. Le CRRS continue d'orienter

les activités aux activités de recherche et à la gestion des ressources renouvelables

au public, a sollicité la participation des membres de la coalition et aux activités de recherche et a pris les mesures nécessaires pour les effectuer.

l'Association canadienne des producteurs pétroliers et par des conseillers indépendants. L'Association canadienne des producteurs pétroliers a organisé, à l'intention des membres de l'OEREV, des visites sur les lieux pour familiariser les gens avec les installations pétrolières et gazières se trouvant dans la région de Calgary.

Les ententes de collaboration transfrontalières

Les ententes de collaboration ont été un sujet de discussion entre le personnel de l'OEREV et d'autres organismes et conseils de réglementation ayant compétence sur des secteurs contigus à la vallée du Mackenzie : la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, le Bureau d'examen des répercussions environnementales pour la région visée par la Convention définitive des Inuvialuit et l'Alberta Natural Resources Conservation Board. Ces ententes décrivent comment les différents organismes entendent collaborer au moment d'entreprendre des évaluations environnementales transfrontalières. Il s'agit là d'un processus qui se déroule indépendamment de l'ébauche du *Plan de coopération — Évaluation des répercussions environnementales et examen réglementaire d'un projet de gazoduc dans les Territoires du Nord-Ouest*.

D'autres activités

L'OEREV a entamé la rédaction de lignes directrices sur les connaissances traditionnelles applicables aux évaluations environnementales.

Les membres et le personnel de l'Office ont participé à 18 ateliers, comités, colloques et conférences au cours de l'année, que ce soit en tant qu'auditeurs ou que présentateurs.

Les 12 prochains mois

En plus de poursuivre ses activités liées à l'évaluation environnementale, l'OEREV enrichira le document de travail sur l'évaluation des répercussions socioéconomiques. On prévoit organiser, en novembre 2002, un atelier sur les connaissances traditionnelles en matière d'évaluation environnementale afin de mettre la dernière main aux lignes directrices de l'OEREV dans ce domaine.

5.5 L'Office des terres et des eaux du Sahtu

Au cours de sa troisième année complète d'existence, l'OTES a reçu et traité six demandes de permis d'aménagement territorial (classe A) et trois demandes de permis d'utilisation des eaux (classe B). Sept demandes ne nécessitaient aucun permis; une portait sur un petit emplacement de stockage de carburant. L'OTES s'est également vu remettre quatre plans définitifs exigeant la délivrance de permis d'aménagement territorial et a émis quatre lettres d'acquittement.

L'un des trois postes offerts à l'OTES était vacant à la fin de l'année financière. Le personnel de l'OTES regroupe huit membres du personnel : un directeur général, un administrateur de bureau, un gestionnaire des finances, un géographe spécialisé dans les domaines des terres et des ressources, un hydrologue, un commis responsable des permis, un technicien spécialisé dans les terres et un technicien spécialisé dans les eaux.

L'OTES a tenu 12 réunions en 2001-2002; sept de ces réunions se sont déroulées au moyen d'un système de téléconférence, tandis que les autres se sont tenues à Norman Wells, à Fort Good Hope et à Yellowknife.

En avril 2001, les membres de l'OTES ont assisté à une conférence à Calgary, sous le thème de la prospection pétrolière dans les Territoires du Nord-Ouest. Ils ont fait une présentation sur les connaissances environnementales traditionnelles lors d'un atelier officiel portant sur le processus d'évaluation des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie. On a distribué aux sociétés pétrolières et gazières exerçant leurs activités dans le Nord des documents imprimés expliquant le processus d'octroi de permis d'aménagement territorial et d'utilisation des eaux ainsi que la politique adoptée par l'OTES pour faire des connaissances environnementales traditionnelles un critère d'évaluation des demandes.

Du 13 au 17 août 2001, les employés de l'OTES ont effectué une visite d'exploration du fleuve Mackenzie. En partance de Fort Good Hope, ils ont remonté le courant jusqu'à Tulita pour se familiariser avec les sites de prospection pétrolière et gazière accessibles depuis le fleuve Mackenzie, pour se renseigner au sujet des travaux d'abandon et de restauration effectués à d'anciens lieux de forage et de rassemblement et pour favoriser de bonnes relations publiques. Ils ont visité notamment les sites de Hoosier Ridge et de Little Bear River.

Le personnel technique a continué de prêter assistance à une collectivité du Sahtu désireuse de renouveler son permis municipal d'utilisation des eaux. Le personnel a dû procéder à une évaluation minutieuse de trois plans d'abandon et de restauration et d'un plan de surveillance des répercussions sur le milieu aquatique découlant du permis

renouvelé de la municipalité water licence in one Sahtu Technichal staff continued to assist with the Hoosier Ridge and Little Bear River.

Good public relations. Site visited included good about abandonment and restoration efforts learn about accessible from the Mackenzie River, ratio to become familiar with oil and gas explo- from Fort Good Hope and travelled upstream to River from 13 to 17, 2001. They departed Board staff made field trip on the Mackenzie the North.

distributed to oil and gas companies operating in knowledge in its evaluation of applications for the water licence process and the Board's policy material explained the land use permit process, material process in the Mackenzie Valley. Printed material explained the environmental impact assessment workshop on the environmental impact in Canada, and presented on the topic of traditional environmental knowledge during a formal conference, Petroleum Exploration in the NWT, held in April 2001, Board members attended a conference, Fort Good Hope and Yellowknife.

In April 2001, Board held 12 meetings during 2001-2002, seven by teleconference and the others in Norman Wells, Fort Good Hope and Yellowknife. The Board held 12 meetings during 2001-2002, seven by teleconference and the others in Norman Wells, Fort Good Hope and Yellowknife. Water technician.

One of three positions on the Board was vacant

letters of clearance were issued by the Board.

members to oil and gas facilities in the Calgary area. arranged for familiarization site visits by board members of the Canadian Association of Petroleum Producers (CAPP) and independent consultants. CAPP received a small fuel cache. Four final plans were where permits were not required and one applica- licences (Type B). There were seven applications received concerning land use permits and four tion for a year end. The SLWB has eight staff members: an executive director, office administrator, mana- ger, technical director, land/resource geographer, hydrolo- cal controller, and resource geologist.

5.6 Sahtu Land and Water Board

<p>La sensibilisation</p> <p>Le travail auprès des jeunes a été une priorité du CATS. Ce dernier a fait la tournée des écoles communautaires et a rencontré des exemplaires de son jeu éducatif sur la planification de l'aménagement territorial. Six bourses ont été délivrées à des résidants de la région Visee par le règlement qui pourraient être délivrées dans le territoire de l'Aménagement territorial.</p> <p>Le perfectionnement des compétences</p> <ul style="list-style-type: none"> • des séances de formation portant sur un événail de sujets, depuis l'amélioration des relations qu'entretiennent les partenaires jusqu'à l'adoption, par les Autochtones, de protocoles de rendre des compétences. • des séances de formation portant sur les questions liées à la planification de l'aménagement territorial. • des séances de formation portant sur les questions liées à la planification de l'aménagement territorial. <p>Le développement territorial</p> <p>Le CATS a occupé notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de former des partenaires municipales dans la région Visee par le territoire à apprendre à toutes les terres situées à l'extrême sud du territoire à l'exception des deux îles de l'archipel Norman Wells. • de former des partenaires municipales dans la région Visee par le territoire à apprendre à toutes les terres situées à l'extrême sud du territoire à l'exception des deux îles de l'archipel Norman Wells. <p>Le développement territorial</p> <p>Le CATS a travaillé avec efficacité malgrée une réduction de son effectif pendant une bonne partie de l'année; il a été épaulé par un conseil consultatif formé de sages provenant de chacune des collectivités du Sahtu. Ce groupe consistait de deux personnes, sur la sensibilisation, sur le renforcement des compétences, sur la formation d'un plan d'aménagement territorial et sur les activités de gestion.</p> <p>Le Conseil a travaillé avec efficacité malgrée une réduction de son effectif pendant une bonne partie de l'année; il a été épaulé par un conseil consultatif formé de sages provenant de chacune des collectivités du Sahtu. Ce groupe consistait de deux personnes à l'emploi du CATS a été réduit en conséquence de la diminution du budget de fonctionnement dont l'organisme dispose. En particulier, les contrats du spécialiste en ressources naturelles et du spé-</p>	<p>cialiste en aménagement territorial, qui connaissait bien la question de l'aménagement territorial. Ce groupe consistait de deux personnes, sur la sensibilisation, sur le renforcement des compétences, sur la formation d'un plan d'aménagement territorial et sur les activités de gestion.</p> <p>Le Conseil a travaillé avec efficacité malgrée une réduction de son effectif pendant une bonne partie de l'année; il a été épaulé par un conseil consultatif formé de sages provenant de chacune des collectivités du Sahtu. Ce groupe consistait de deux personnes à l'emploi du CATS a été réduit en conséquence de la diminution du budget de fonctionnement dont l'organisme dispose. En particulier, les contrats du spécialiste en ressources naturelles et du spé-</p> <p>community. Three abandonment and restoration plans and an aquatic effects monitoring plan associated with the industrial water licence for Imperial Oil at Norman Wells required careful evaluation by staff before presentation to the Board. Other SLWB activities requiring extensive time and effort included the administration of the terms and conditions attached to land use permits and water licences. The Board continued work with applicants, permittees and licensees to increase their awareness of their obligations to protect land and water resources throughout the SSA.</p> <h2>5.6 Sahtu Land Use Planning Board</h2> <p>Under the MVRMA, the SLUPB is tasked with developing and implementing a land use plan for all lands outside of municipal boundaries in the SSA.</p> <p>The SLUPB has been working to:</p> <ul style="list-style-type: none"> • prepare a draft land use plan; • facilitate people's understanding of land use planning; • ensure that the interests of all parties are taken into consideration; and • build strong, effective partnerships. <p>The Board identified a number of program milestones in the 2001–2002 work plan that contributed to the attainment of these goals. Specifically, it focussed on work related to capacity building, awareness creation, strengthening partnerships, land use plan production and management activities.</p> <h3>Capacity Building</h3> <p>The organization operated in an efficient and effective manner with a reduced number of board members for much of the year, assisted by an Elder's Advisory Council made up of Elders from each of the Sahtu communities. This Council was educated about land use planning and provided advice and suggestions to the Board.</p> <p>The number of professional staff employed by the SLUPB was reduced as the organization moved to a lower operating budget. Specifically, the contracts for the natural resources specialist and social scientist were not renewed. A recruitment campaign was ongoing for a land use planner trainee. Three community-based field workers were tasked with the exploration of community land use alternatives and the provision of information to community members regarding land use planning. Co-op students from Chief T'Seleie School and a summer intern assisted with a variety of tasks from office management to data entry (including GIS) and analysis. Most of these staff members are beneficiaries. The land use planner trainee position is designed to give a beneficiary the opportunity to learn about land use planning before taking on the responsibility of plan implementation.</p> <p>During the year, board members and staff attended:</p> <ul style="list-style-type: none"> • conferences, workshops and community presentations on issues related to land use planning, including protected areas, a geoscience forum, cumulative effects, and oil, gas and pipeline development; and • training sessions on topics ranging from improving board relations to effective Aboriginal financial management and accountability. <p>Working with youth has been a priority of the Board. In addition to visiting schools in the communities, the SLUPB distributed copies of its educational game on land use planning to these schools. The SLUPB awarded six scholarships to residents of the SSA who were studying land use planning-related topics at post-secondary institutions.</p>
---	--

Awareness Creation

The mission of the SLUPB was publicized both within and outside of the SSA through radio shows (in both English and Slavey), newsletters, a bilingual (English and Slavey) brochure, a Web site (www.sahtulanduseplan.com), a trade show booth and the scholarship program. The Web site was significantly expanded to include downloadable reports and maps.

Another round of community interviews and workshops on the *Mapping Our Future* project was completed as well as community meetings to discuss land use planning in general.

The *Sahtu Land Use Planning Board Interim Atlas* was created and distributed. This atlas contains 25 maps depicting the resources, management and potential of the land and waters within the SSA. It is a precursor to a detailed atlas to be developed in partnership with the GNWT and SRRB.

Strengthening Partnerships

A SLUPB priority is to work closely with sister boards and other agencies. The Board participated in the Sahtu GIS project with the SRRB, SLWB and RWED.

Rising interest in hydrocarbon resources in the SSA has resulted in increased requests for information about the land, resources and people of the area. The Board met with oil and gas companies and pipeline groups through public forums and small group discussions to exchange information and listen to their concerns and issues.

Other partnership activities included reviewing land use permit and water licence applications were referred by the SLWB.

Two reports were completed and released: *Community Mapping Report* and *Mapping Our Future*. The former describes the methods and results of the two community traditional knowledge mapping projects, and the latter deals with options and alternative uses for land, water and resources.

The SLUPB briefed its government partners on an ongoing basis.

Land Use Plan Production

The SLUPB began looking at land use conflicts and opportunities, utilizing and building on its comprehensive library and GIS. Specifically, development, traditional use, wildlife and protected spaces indices were created for each of the two watersheds in the SSA. A GIS model was developed that weighted each of the area's values (traditional use, oil, gas and pipeline, minerals, timber, tourism, protected areas, etc.) equally and then rated each value in 10 kilometre by 10 kilometre areas. This model enabled the Board to explore protection and development activities. Reports outlining these exercises will be prepared in the next fiscal year.

The compilation of a preliminary land use plan was begun.

Management Activities

The Board held nine meetings in 2001–2002 (May, June, July, December, January, February and March) in a number of the Sahtu communities.

Monitoring and evaluation is an important component of the management structure. During the February 2002 meeting, each program and activity was reviewed to ensure project objectives were met and appropriate lessons learned.

Next Steps

The SLUPB will focus its efforts in 2002–2003 on completing the preliminary draft land use plan and working with stakeholders to refine the document into a final plan for submission to the GNWT and Government of Canada. The SLUPB will continue its progress toward its goal of conserving, utilizing and developing Sahtu lands in a way that promotes and protects the present and future well-being of Sahtu beneficiaries, local residents and all Canadians.

En 2002-2003, le CATS se consacrera à terminer la rédaction du plan d'aménagement territorial préliminaire et à dresser un document de son objectif, qui sera alors déposé au GTON et au gouvernement du Canada un document définitif. Le CATS continuera de progresser vers l'atteinte de son objectif, qui consiste à préserver, à utiliser et à mettre en valeur les terrains du Sahtu de manière à protéger le bien-être des populations autochtones du territoire. Enfin, le CATS a permis d'aménager des terrains et de résoudre diverses questions liées aux activités dans le territoire.

Les procédures étapes

Le CATS a produit et publié deux rapports : le rapport sur les ressources et deux rapports : le rapport sur les partenariats et le rapport sur les stratégies de développement.

Les activités de gestion

Le CATS a tenu deux réunions en 2001-2002 (en mai, en juillet, en décembre, en janvier, en février et en mars) au sein de certaines collectivités du Sahtu.

Le territoire

On a amorcé la préparation d'un plan d'aménagement des terres préliminaire.

Les ressources

Le CATS a participé avec le CRS, POTES et le MTFDE à une augmentation des demandes d'information dans la région visée par le règlement de la revendication territoriale.

Le renforcement des partenariats

Le CATS a préparé et distribué un atlas provisoire qui contient 25 cartes illustrant les ressources, le mode de gestion et le potentiel des terres et des autres organismes.

Le CATS a préparé et distribué un système d'information géographique sur les ressources du Sahtu.

Le CATS a préparé et distribué un atlas provisoire qui vise par le règlement de la revendication territoriale.

Le CATS a préparé et distribué un atlas provisoire qui vise par le règlement de la revendication territoriale.

6.1 Le conseil d'administration	Voici les membres du conseil d'administration du SSI :
Président	Edwin Erutse
Éditeur	Wilbert Kochon
Ruby McDonald	Winston McNeely
Eddy McPherson fils	Gordon Yakeleya
John Tutcho	Jordan Tuckho
Winston McNeely	Ruby McDonald
Eddy McPherson fils	Wilbert Kochon
John Tutcho	Gordon Yakeleya
• Directeur général	Larry Hutchison
Agent financier principal	Brian Davidson
Asstine administrative	Orelena Modste
Coordinateur de la mise en œuvre de l'Entente	Danny Yakeleya
Coordinateur réceptionniste	Tracey O'reille
Coordonnatrice de l'éducation et de la formation	Gloria Nyelle
• Directeur général	Larry Hutchison
Chief George Kodikin, qui se trouve au sein de la collectivité de Deline. L'immeuble abrite également le Conseil des Dénés du Sahtu. Le personnel du SSI est composé de :	Le siège social du SSI est situé dans l'édifice Chief George Kodikin, qui se trouve au sein de la collectivité de Deline. L'immeuble abrite également le Conseil des Dénés du Sahtu. Le personnel du SSI est composé de :

6.2 Le siège social, le personnel et le fonctionnement général

6.2 Le siège social, le personnel et le fonctionnement général	Le SSI participe également à la mise en œuvre de l'Entente. Il participe également à la mise en œuvre de l'Entente. Le SSI participe également à la mise en œuvre de l'Entente.
• Directeur général	Larry Hutchison
Agent financier principal	Brian Davidson
Asstine administrative	Orelena Modste
Coordinateur de la mise en œuvre de l'Entente	Danny Yakeleya
Coordinateur réceptionniste	Tracey O'reille
Coordonnatrice de l'éducation et de la formation	Gloria Nyelle
• Directeur général	Larry Hutchison
Chief George Kodikin, qui se trouve au sein de la collectivité de Deline. L'immeuble abrite également le Conseil des Dénés du Sahtu. Le personnel du SSI est composé de :	Le SSI participe également à la mise en œuvre de l'Entente. Il participe également à la mise en œuvre de l'Entente. Le SSI participe également à la mise en œuvre de l'Entente.

Le 23 juin 1994, lors de l'adoption de la Loi sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu, les sept sociétés foncières du Sahtu, formées de quatre sociétés dénées et de trois sociétés métisses, ont donné leur accord pour tous les organismes et ministères par excellence pour toute autre activité qui concerne directement ou indirectement les intérêts des propriétaires et les procoopérations de ses membres en se référant spécifiquement à la mise en œuvre de l'Entente;	Le SSI a pour mandat :
• aider tous ses membres à négocier et à concilier des ententes avec les naissances au SSI.	<ul style="list-style-type: none"> • aider tous ses membres à négocier et à concilier des ententes avec les naissances au SSI.

**the sahtu secretariat incorporated****6**

The SSI was formed by the seven Sahtu land corporations (four Dene land corporations and three Metis land corporations) on June 23, 1994, with the enactment of the *Sahtu Dene and Metis Land Claims Settlement Act*.

The SSI is mandated to:

- assist all members to negotiate and enter into arrangements with the federal and territorial governments concerning the implementation of the Agreement;

The SSI is the only Sahtu joint Dene and Metis regional Aboriginal organization. It is the point of contact for all government agencies and departments on issues including education, health, environment, highways, wildlife, political development, economic development and implementation of the Agreement.

6.1 Board of Directors

The SSI Board of Directors has the following members:

Edwin Erutse	Chairperson
Wilbert Kochon	
Ruby McDonald	
Winston McNeely	
Eddy McPherson, Jr.	
John Tutcho	
Gordon Yakeleya	

- undertake any other activities related directly or indirectly to the interests and concerns of its members with specific reference to the implementation of the agreement;
- engage in any studies, educational activities or other activities related to the environmental impact on the lands, air, waters and health of the residents of the SSA;
- undertake discussions with industries and government whose activities or decisions affect the environment in a manner which adversely affects the interest of the residents of the SSA; and
- assist and enable its members to intervene and participate in any hearings, environmental impact assessments, policy or legislative reviews, or other decision-making or review processes, which relate to the environmental or economic interests and concerns of its members.

The SSI also participates in the implementation of the Agreement through the nomination of board members to the implementing bodies and management of the capital payment through the Sahtu Trust. The SSI has a co-ordinating role in activities involving other designated Sahtu organizations and ensures that the government, industry and public are aware of the functions of the various implementing bodies, such as land access.

6.2 Head Office, Staff and General Operations

The SSI's head office is located in the Chief George Kodikin building in the community of Deline. The building also houses the Sahtu Dene Council. The SSI and Sahtu Dene Council staff include:

Larry Hutchison	Executive Director
Brian Davidson	Chief Financial Officer
Orelena Modste	Executive Assistant

Les activités du conseil d'administration

En plus de l'assemblée générale annuelle du SSI, qui s'est tenue à Fort Good Hope du 28 au 30 novembre 2001, les membres du conseil d'administration se sont réunis à trois reprises au cours de l'année.

Les directeurs ont passé beaucoup de temps à discuter des structures organisationnelles pour s'efforcer de mettre au point un moyen efficace de traiter les questions courantes qui sont du ressort du SSI. Voici une courte liste de certains des processus et activités auxquels le SSI a participé :

- La gestion, en tant que fiduciaire, de la Fiducie du Sahtu et de l'entente cadre sur les terres du Sahtu;
- La mise en œuvre de l'entente sur la revendication territoriale;
- Le Conseil d'inscription;
- La Stratégie sur les zones protégées (parc historique national de Sahyone/Edacho);
- Le Programme de surveillance des effets cumulatifs (partie 6 de la LGRVM);
- L'expansion du parc national Tuktut Nogait;
- Le Sommet autochtone et le forum intergouvernemental;
- Les conseils de gestion des ressources du Sahtu.

Le SSI et le gouvernement du Canada sont arrivés à une entente sur le montant ayant été suggéré par le SSI le 12 juin 2001 (18 160 939 \$), ce qui met fin à la poursuite judiciaire se rapportant aux redevances. Il sera recommandé aux deux parties de ratifier ce règlement.

Les directeurs ont reconnu la nécessité d'offrir aux parties la possibilité d'examiner les principes énoncés dans l'Entente et ainsi de mieux les comprendre. Dans cette optique, les chefs du Conseil des Dénés du Sahtu ont participé à un atelier, tenu les 24 et 25 octobre 2001, afin d'examiner les dispositions de l'Entente et les autorisations qui s'y rattachent.

6.3 La Fiducie du Sahtu

La Fiducie du Sahtu a été créée par les sept sociétés financières admissibles à assurer la gestion des indemnités et des redevances conformément à l'Entente. Le 6 septembre de chaque année, le gouvernement du Canada remet un versement au SSI en vertu du chapitre 8 de l'Entente. Ce montant est remis à la Fiducie du Sahtu, une société gérée à parts égales par deux administrateurs de fonds, sous la supervision du SSI. Deux fois par année, le revenu et les intérêts gagnés par la Fiducie (auxquels on soustrait les

frais d'administration) sont comptabilisés et versés aux sept sociétés financières en fonction du nombre d'habitants que chacune d'elles représente. En date du 31 décembre 2001, le solde du compte de la Fiducie s'établissait à environ 68 millions de dollars, et le revenu net généré par celle-ci totalisait 2 488 107 \$.

6.4 Les conseils des ressources renouvelables

Conformément à l'article 13.9 de l'Entente, cinq conseils des ressources renouvelables ont été créés. Ces derniers sont mandatés pour prodiguer des conseils au CRSS et pour favoriser la participation des collectivités locales à la préservation de l'environnement, à la recherche, à la gestion des ressources fauniques et aux études portant sur les récoltes.

En vertu de l'Entente, les organismes désignés (sociétés foncières) de chaque collectivité doivent nommer un conseil des ressources renouvelables. Divers conseils ont joué un rôle actif dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu :

- Le Conseil des ressources renouvelables de Colville Lake;
- Le Conseil des ressources renouvelables de Deline;
- Le Conseil des ressources renouvelables de Fort Good Hope;
- Le Conseil des ressources renouvelables de Tulita;
- Le Conseil des ressources renouvelables de Norman Wells.

Pendant l'exercice 2001-2002, les conseils des ressources renouvelables ont collaboré avec le CRSS à l'Étude sur les récoltes d'animaux sauvages dans la région visée par le règlement.

6.5 La propriété des terres

Le SSI ne possède pas de terre. Il importe de savoir que les titres de propriété de toutes les terres visées par le règlement échappant à la compétence municipale appartiennent aux sociétés foncières du district de Deline, du district de Tulita et du district K'asho Got'iné; celles-ci sont donc, à ce titre, propriétaires et gestionnaires de ces terres.

- La société foncière de Deline est propriétaire de toutes les terres du district de Deline.
- Dans le district de Tulita, les terres visées par le règlement appartiennent à la société du district de Tulita, laquelle regroupe la société foncière de Tulita, la société foncière métisse de Fort Norman et la société foncière Ernie-McDonald.

The SSI does not own land. Title to all settlement lands outside of municipalities are vested to the districts of Deline, Tulita and K'asho Got'iné. As such, the responsibility for the ownership and management of these districts lies with the Deline district corporation. The SSI's role is to advise the districts of Deline, Tulita and K'asho Got'iné. As such, the responsibility for the ownership and management of these districts lies with the Deline district corporation. The SSI does not own land. Title to all settlement lands outside of municipalities are vested to the districts of Deline, Tulita and K'asho Got'iné. As such, the responsibility for the ownership and management of these districts lies with the Deline district corporation.

6.5 Land Ownership

During the year, the RRCs worked with the SRRB on the SAS.

• Norman Wells RRC.

• Tulita RRC; and

• Fort Good Hope RRC;

• Colville Lake RRC;

• Deline RRC;

• Gull Lake RRC;

• Deline RRC;

• Norman Wells RRC.

Under the Agreement, designated community organizations (land corporations) appointed RRCs were active in the SAS.

Under the Agreement, designated community organizations (land corporations) appointed RRCs were active in the SAS.

Under the Agreement, designated community organizations (land corporations) appointed RRCs were active in the SAS.

Under the Agreement, designated community organizations (land corporations) appointed RRCs were active in the SAS.

Under the Agreement, designated community organizations (land corporations) appointed RRCs were active in the SAS.

Under the Agreement, designated community organizations (land corporations) appointed RRCs were active in the SAS.

Under the Agreement, designated community organizations (land corporations) appointed RRCs were active in the SAS.

Under the Agreement, designated community organizations (land corporations) appointed RRCs were active in the SAS.

Under the Agreement, designated community organizations (land corporations) appointed RRCs were active in the SAS.

Under the Agreement, designated community organizations (land corporations) appointed RRCs were active in the SAS.

Under the Agreement, designated community organizations (land corporations) appointed RRCs were active in the SAS.

Under the Agreement, designated community organizations (land corporations) appointed RRCs were active in the SAS.

Under the Agreement, designated community organizations (land corporations) appointed RRCs were active in the SAS.

Under the Agreement, designated community organizations (land corporations) appointed RRCs were active in the SAS.

Under the Agreement, designated community organizations (land corporations) appointed RRCs were active in the SAS.

Under the Agreement, designated community organizations (land corporations) appointed RRCs were active in the SAS.

Under the Agreement, designated community organizations (land corporations) appointed RRCs were active in the SAS.

Under the Agreement, designated community organizations (land corporations) appointed RRCs were active in the SAS.

Under the Agreement, designated community organizations (land corporations) appointed RRCs were active in the SAS.

Under the Agreement, designated community organizations (land corporations) appointed RRCs were active in the SAS.

Under the Agreement, designated community organizations (land corporations) appointed RRCs were active in the SAS.

Under the Agreement, designated community organizations (land corporations) appointed RRCs were active in the SAS.

Under the Agreement, designated community organizations (land corporations) appointed RRCs were active in the SAS.

Under the Agreement, designated community organizations (land corporations) appointed RRCs were active in the SAS.

The Sahtu Trust was created by the seven financial corporations eligible for the Agreement and settled money and

6.3 Sahtu Trust

to review the Agreement and the authorities to participate in a workshop, October 24 to 25, 2001

response to this, the Sahtu Dene Council chiefs to review and better understand its principles. In

participants of the Agreement with an opportunity to ratify the Agreement.

The directores have identified a need to provide parts for ratification.

This settlement will be recommended to both on June 12, 2001 (\$18,160,939) in the royalty suit.

The SSI and Government of Canada agreed on a settlement put forward by the SSI

• Aboriginal Resource Management Boards;

• Aboriginal Summit/Multi-Governmental Forum;

• CIMP Part VI of the MVRMA;

• PAS (Sahyone/Edacho);

• Environment Board;

• Land Claim Implementation;

• trustee, Sahtu Trust and Sahtu Master Land participated in:

some of the activities and processes the SSI has

involving issues of the SSI. The following is a brief list of

developed an effective process to address the ongoing issues involving organizational structures in an effort to

The directores spent considerable time dis-

2001.

The Board held three meetings during the year, in

addition to the SSI annual general meeting which

took place in Fort Good Hope, November 28 to 30,

The Board held three meetings during the year, in

addition to the SSI annual general meeting which

took place in Fort Good Hope, November 28 to 30,

The Board held three meetings during the year, in

addition to the SSI annual general meeting which

C'est au SSI qu'il incombe d'évaluer toutes les demandes d'aide financière relevant de l'EDRA et de faire les recommandations pertinentes à cet égard. L'approbation du conseil de Fort Good Hope, les terres visées par le règlement appartenant à la société foncière de l'arrondissement de Deline, détermine les demandes appariétes aux comités de formation des districts de Deline, de Fort Good Hope, et de la section de l'arrondissement de l'arrondissement de Deline.

Le règlement appartenant à la société foncière d'Arrondissement de Deline, qui est la partie supérieure de la rivière K'asho Got'ine, également connue sous le nom de rivière Deh Cho, est un document important pour déterminer la distribution des fonds alloués à l'autorité de Deline.

Le règlement appartenant à la société foncière d'Arrondissement de Deline, qui est la partie supérieure de la rivière K'asho Got'ine, également connue sous le nom de rivière Deh Cho, est un document important pour déterminer la distribution des fonds alloués à l'autorité de Deline.

Le règlement appartenant à la société foncière d'Arrondissement de Deline, qui est la partie supérieure de la rivière K'asho Got'ine, également connue sous le nom de rivière Deh Cho, est un document important pour déterminer la distribution des fonds alloués à l'autorité de Deline.

Les efforts pour faire approuver son mandat de négociations du Sommet autochtone sont engagés à metre des membres du Sommet autochtone et la stratégie de négociations aux négociations, les compacts que celle-ci doit rendre aux négociations, les partenaires qui ont la structure de l'équipe de direction des Territoires du Nord-Ouest. De plus, le protocole maitrise des Térroires des responsabilités aux bles aux négociations du transfert des responsabilités applicatives aux partenaires qui ont le principe de la répartition de ces compétences.

Le SSI est l'un des signataires de l'Entente sur le développement des ressources humaines autochtones. Le SSI est une aide financière offerte aux partenaires qui ont la responsabilité des ressources humaines autochtones en 2004. Le but de ce partenariat est de fournir une aide financière à l'EDRA, en vue de développer les compétences humaines autochtones du Canada (EDRA), en vu de l'évaluation des ressources humaines autochtones du territoire et autochtones ont donne leur avis à un protocole territorial, au début de mai 2001, les gouvernements fédéral, territorial, au débute de mai 2001, les gouvernements fédéral,

Lors de la dernière réunion du forum intergouvernemental, le débat de la réforme de la finance publique a été abordé, avec le débat de la réforme de la finance publique. Les discussions ont porté sur la priorité de la responsabilité des partenaires, lequel procède à l'intergouvernemental de l'arrondissement de l'autorité.

Le SSI a consulté le SSI au cours de l'année relative à la Loi sur la faune de la modification du règlement d'application de la Loi sur la faune.

Le chapitre 13 et le volume II de l'Entente ont délimité les secteurs spéciaux de recolté de l'origine. Pour le cas des personnes qui possèdent un permis général pour chasser dans les secteurs prioritaires du Québec, le chapitre de l'entente qui stipule que toute personne qui possède un permis général pour chasser dans les secteurs prioritaires de la faune doit être administré par la SSI. De même, le SSI propose à la fin de l'administration, de la faune, de décisions rendues par le conseil d'administration, arbitrage pour obtenir des précisions relatives à l'interprétation de la loi, décision que le SSI conteste. Le SSI sollicite un arbitrage pour obtenir des précisions relatives à l'interprétation de la loi.

Le chapitre 13 et le volume II de l'entente ont délimité les secteurs spéciaux de recolté de l'origine. Pour le cas des personnes qui possèdent un permis général pour chasser dans les secteurs prioritaires de la faune doit être administré par la SSI. De même, le SSI propose à la fin de l'administration, de la faune, de décisions rendues par le conseil d'administration, arbitrage pour obtenir des précisions relatives à l'interprétation de la loi.

6.6 Les secteurs spéciaux de recolté

- Dans le district de Fort Good Hope, les terres visées par

• Dans le district de Fort Good Hope, les terres visées par

- In the Tulita district, the settlement lands are owned by the Tulita District Land Corporation, which consists of the Tulita Land Corporation, the Fort Norman Metis Land Corporation and the Ernie McDonald Land Corporation.
- In the Fort Good Hope district, the settlement lands are owned by the K'asho Got'ine District Land Corporation which consists of the Yamoga Land Corporation, Fort Good Hope Metis No. 54 Land Corporation and the Ayoni Keh Land Corporation of Colville Lake.

6.6 Special Harvesting Areas

Under Chapter 13 and Volume II of the Agreement, special harvesting areas exist for fish, moose and game birds (duck and geese). DFO maintains that the 28 special harvesting areas for fish are open to all persons with a fishing licence; the SSI disagrees with this position. Based on a decision by the Board of Directors, the SSI will seek arbitration to clarify the interpretation of this significant decision. The SSI also disagrees with RWED's interpretation of the chapter that the special harvesting areas for moose are open to all hunters with a general hunting licence.

6.7 Amendment to the Wildlife Act Regulations

During the year, the SSI was consulted by RWED regarding the proposed amendment to the *Wildlife Act* regulations. Input was obtained from the RRCs and communities, and consolidated by RWED into a territorial report which was then submitted to the Minister of RWED.

6.8 Aboriginal Human Resources Development Agreement

The SSI is a signatory to the Sahtu Aboriginal Human Resource Development Agreement (AHRDA). This Agreement extends to 2004 and

provides financial assistance for labour market training activities for Aboriginal residents of the SSA. It also provides funding under the First Nations Child Care Initiative Program to increase the supply of quality child-care services for children with working or studying parents who reside in the SSA.

The SSI is responsible for the assessment and recommendation of all applications for financial assistance under the AHRDA. District training committees in Deline, Tulita and Fort Good Hope are responsible for the final approval of the applications. For the 12 months ending March 31, 2002, 90 labour market projects were funded and the First Nations Child Care Initiative Program contributed to the ongoing availability of 45 preschool and child-care spaces in the SSA.

6.9 Aboriginal Summit

The Western NWT Aboriginal Summit was founded in January 1995. It is a forum for discussion among leaders of the following Aboriginal governments and organizations: Dene Nation, Metis Nation-NWT, Inuvialuit Regional Corporation, GTC, Dogrib Treaty 11, North Slave Alliance, Akaitcho Territory Government, South Slave Tribal Council and the SSI. Over the past year, Summit leaders have re-organized and renewed their commitment, finding ways to work together and to participate in important intergovernmental processes with the Government of Canada and the GNWT.

The Aboriginal Summit has played an active role in the intergovernmental process over the past year. The priorities of this process include devolution and resource revenue sharing, economic development, financing of government and capacity building.

At the last intergovernmental forum meeting in early May 2001, the federal, territorial and Aboriginal governments endorsed an MOU which

sets out the principles and commitments to a NWT devolution negotiation process. This document outlines the structure of the negotiations team, their accountabilities to Aboriginal Summit members and a negotiations strategy. Each government committed itself to the goal of seeking approval for a negotiation mandate by March 31, 2002.

Another initiative of the intergovernmental forum was the formation of the NWT economic development advisory committee. This committee will provide a means for active, joint participation for all intergovernmental forum parties in setting priority direction, informing policy development, and influencing program design and implementation related to economic development in the NWT. This will allow all NWT residents to take advantage of present and future economic opportunities.

6.10 Deline Self-Government Negotiations

The Agreement provides for the negotiation of self-government agreements to be effected through federal and GNWT legislation. Provisions relevant to self-government are contained in Chapter 5 and Appendix B of the Agreement. The Deline Land Corporation is negotiating a self-government agreement pursuant to Appendix B of the Agreement and the federal government's inherent right policy.

The 2001–2002 work plan of the Deline self-government negotiations identified that Deline would complete an agreement-in-principle (AIP) by March 31, 2002. However, the federal govern-

ment supported an extension to continue the negotiation process until June 2002.

At the end of 2001–2002, the Deline First Nation Self-Government AIP included the following completed sections:

- general provisions;
- government;
- elections;
- citizenship;
- education;
- local services;
- adoption;
- income support;
- justice;
- language, culture and spirituality;
- wills, estate, trusteeship and guardianship of adults;
- review and amendments;
- dispute resolution;
- liability and indemnity;
- financial principles;
- implementation plan principles;
- transition plan principles; and
- ratification.

The social envelope and health issues, as well as minor reviews of completed subject areas, will be negotiated between April and June 2002.

To assist with preparations for the completion of the AIP and the eventual final self-government agreement, a joint financial implementation working group was created to develop the implementation plan, transitional plan and financial principles.

- Gouvernement de Deline**
- Le forum intergouvernemental a de plus crée un comité consultatif sur le développement économique des Territoires du Nord-Ouest, lequel permettra à tous les participants au forum de travailler en collaboration à fixer les priorités, à contribuer à l'élaboration des politiques et à influer sur la conception et la mise en œuvre des programmes de développement dans les territoires du Nord-Ouest. Ainsi, les résidants des Territoires du Nord-Ouest auront la chance de tirer parti des possibilités économiques actuelles et à venir.
 - Les possibilités économiques actuelles et à venir.
 - La langue, la culture et la spiritualité;
 - La justice;
 - Le soutien du revenu;
 - Le tassement, la succession, la curatelle et la tutelle d'adultes;
 - Les modifications et les modalités;
 - L'examen et les modalités;
 - Le règlement des différends;
 - La responsabilité et l'indemnisation;
 - Les principes financiers;
 - Les principes orientant le Plan de mise en œuvre de l'Entente;
 - Les éléments du plan de transition;
 - La ratification.

Le plan de travail 2001-2002 explique que le processus de négociations de l'autonomie gouvernementale de Deline comprendait les sections suivantes :

- La gouvernementale pour le district de Deline comprendait les sections qui suivent :
- Les dispositions générales;
- Le gouvernement,

À la fin de 2001-2002, l'Entente de principe d'autonomie jugeaient que le processus de négociations se prolonge jusqu'en juin 2002.

Le plan de travail 2001-2002 prévoit que l'accord de principe sera conclu dans les dernières semaines de mars 2002. Toutefois, le groupe de travail sera chargé de terminer le travail de mise en œuvre, le plan de transition et de mettre en œuvre le plan de principe dans les dernières semaines de juin 2002.

Pour faciliter la préparation de l'accord de principe et, tout au tard, l'élaboration de l'entente définitive d'autonomie gouvernementale, on a mis sur pied un groupe de travail conjoint qui verra à la mise en œuvre de l'Entente au niveau municipal, ou à la mise en œuvre de l'Entente au niveau régional ou provincial, ou à la mise en œuvre de l'Entente au niveau national.

Le plan de travail 2001-2002 prévoit que l'accord de principe d'autonomie gouvernementale de Deline sera conclu dans les dernières semaines de mars 2002. Toutefois, le groupe de travail sera chargé de terminer le travail de mise en œuvre, le plan de transition et de mettre en œuvre le plan de principe dans les dernières semaines de juin 2002.

Pour faciliter la préparation de l'accord de principe et, tout au tard, l'élaboration de l'entente définitive d'autonomie gouvernementale, on a mis sur pied un groupe de travail conjoint qui verra à la mise en œuvre de l'Entente au niveau municipal, ou à la mise en œuvre de l'Entente au niveau régional ou provincial, ou à la mise en œuvre de l'Entente au niveau national.

Le plan de travail 2001-2002 prévoit que l'accord de principe d'autonomie gouvernementale de Deline sera conclu dans les dernières semaines de mars 2002. Toutefois, le groupe de travail sera chargé de terminer le travail de mise en œuvre, le plan de transition et de mettre en œuvre le plan de principe dans les dernières semaines de juin 2002.

Pour faciliter la préparation de l'accord de principe et, tout au tard, l'élaboration de l'entente définitive d'autonomie gouvernementale, on a mis sur pied un groupe de travail conjoint qui verra à la mise en œuvre de l'Entente au niveau municipal, ou à la mise en œuvre de l'Entente au niveau régional ou provincial, ou à la mise en œuvre de l'Entente au niveau national.

Le plan de travail 2001-2002 prévoit que l'accord de principe d'autonomie gouvernementale de Deline sera conclu dans les dernières semaines de mars 2002. Toutefois, le groupe de travail sera chargé de terminer le travail de mise en œuvre, le plan de transition et de mettre en œuvre le plan de principe dans les dernières semaines de juin 2002.

Pour faciliter la préparation de l'accord de principe et, tout au tard, l'élaboration de l'entente définitive d'autonomie gouvernementale, on a mis sur pied un groupe de travail conjoint qui verra à la mise en œuvre de l'Entente au niveau municipal, ou à la mise en œuvre de l'Entente au niveau régional ou provincial, ou à la mise en œuvre de l'Entente au niveau national.

Le plan de travail 2001-2002 prévoit que l'accord de principe d'autonomie gouvernementale de Deline sera conclu dans les dernières semaines de mars 2002. Toutefois, le groupe de travail sera chargé de terminer le travail de mise en œuvre, le plan de transition et de mettre en œuvre le plan de principe dans les dernières semaines de juin 2002.

Pour faciliter la préparation de l'accord de principe et, tout au tard, l'élaboration de l'entente définitive d'autonomie gouvernementale, on a mis sur pied un groupe de travail conjoint qui verra à la mise en œuvre de l'Entente au niveau municipal, ou à la mise en œuvre de l'Entente au niveau régional ou provincial, ou à la mise en œuvre de l'Entente au niveau national.

Le plan de travail 2001-2002 prévoit que l'accord de principe d'autonomie gouvernementale de Deline sera conclu dans les dernières semaines de mars 2002. Toutefois, le groupe de travail sera chargé de terminer le travail de mise en œuvre, le plan de transition et de mettre en œuvre le plan de principe dans les dernières semaines de juin 2002.

Pour faciliter la préparation de l'accord de principe et, tout au tard, l'élaboration de l'entente définitive d'autonomie gouvernementale, on a mis sur pied un groupe de travail conjoint qui verra à la mise en œuvre de l'Entente au niveau municipal, ou à la mise en œuvre de l'Entente au niveau régional ou provincial, ou à la mise en œuvre de l'Entente au niveau national.

Le plan de travail 2001-2002 prévoit que l'accord de principe d'autonomie gouvernementale de Deline sera conclu dans les dernières semaines de mars 2002. Toutefois, le groupe de travail sera chargé de terminer le travail de mise en œuvre, le plan de transition et de mettre en œuvre le plan de principe dans les dernières semaines de juin 2002.

Pour faciliter la préparation de l'accord de principe et, tout au tard, l'élaboration de l'entente définitive d'autonomie gouvernementale, on a mis sur pied un groupe de travail conjoint qui verra à la mise en œuvre de l'Entente au niveau municipal, ou à la mise en œuvre de l'Entente au niveau régional ou provincial, ou à la mise en œuvre de l'Entente au niveau national.

Le MRFDE a continué de s'engager à dé sees obligations au moyen de consultations suivies qu'il mène auprès des organismes en ce qui a trait à la gestion de la faune et des IOTES. Le MRFDE encourtage, appuie et conseille ces avec ces organisations ainsi qu'avec le CRS, le CATS et les organisations désignées du Sahtu. Il collabore étroitement au moyen de consultations suivies qu'il mène auprès des au moyen de consultations suivies qu'il mène auprès des organisations en ce qui a trait à la gestion de la faune et des IOTES. Le MRFDE a continué de s'engager à dé sees obligations

7.2 Le ministre des Ressources, de la Faune et du Développement économique

Le ministre, le ministre des Affaires autochtones a également participé aux négociations de l'autonomie gouvernementale qui se poursuivent avec la collectivité de Deline.

Conformément au chapitre 5 et à l'annexe B de l'Entente, le ministre des Affaires autochtones a également participé aux discussions sur le transfert des responsabilités. Les parties s'engagent en outre à essayer d'améliorer la compréhension générale de l'Entente dans la Canada, le SSI publie ce document, dont l'entente est membre du Sommet autochtone.

7.1 Le ministre des Affaires autochtones

Le ministre des Affaires autochtones a coordonné, au nom du GNTN, les activités de mise en œuvre et de rendement des programmes.

The GNWT agreed to perform various implementation activities pursuant to the Implementation Plan and related funding agreements as described below.

7.1 Ministry of Aboriginal Affairs

The MAA co-ordinated GNWT implementation activities, including liaisoning with the SSI, federal and GNWT representatives, preparing status reports for the Implementation Committee and preparing the GNWT component of this annual report.

A ministry official actively participated as the GNWT representative on the Implementation Committee dealing with issues, such as:

- economic measures provisions of the Agreement;
- communications;
- renegotiation of the Sahtu Implementation Plan;
- development of a land exchange amendment;
- departmental obligations; and
- the re-allocation of implementation funds.

Ministry officials drafted a Sahtu land claim plain language document based on the Gwich'in document entitled "Understanding the Gwich'in Land Claim". With financial support from both the Ministry and the Government of Canada, the SSI will publish the document. This document is intended to increase the overall understanding of the Agreement in the SSA.

The Ministry co-ordinated the GNWT presentations to the joint Sahtu-Gwich'in Economic Measures Review meeting held in November 2001 in Inuvik. The purpose of the meeting was to review the effectiveness of programs relating to the economic measures objectives in the Sahtu and Gwich'in agreements. Follow-up work is planned for the next reporting period to look at specific issues arising from the meeting, such as the need for Sahtu-Gwich'in specific data to better measure the effectiveness of programs.

At the second Intergovernmental Forum meeting in May 2001, the Minister of Indian Affairs and Northern Development, the Premier of the NWT and leaders of the NWT regional Aboriginal organizations (Aboriginal Summit, which includes the SSI) endorsed the Memorandum of Intent (MOI) on Devolution and Resource Revenue Sharing. The MOI sets out the objectives, principles, subject matter and process for future devolution talks. It further commits the parties to seek instructions and appoint negotiators by March 31, 2002. Funding for the participation of the Aboriginal Summit members will be provided by INAC and the GNWT.

In accordance with Chapter 5 and Appendix B of the Agreement, the Ministry also participated in the self-government negotiations that are ongoing with the community of Deline.

7.2 Resources, Wildlife and Economic Development

RWED continued to meet its obligations through ongoing consultation with the Sahtu designated organizations. The Department works closely with these organizations along with the SRRB, SLUPB and SLWB. RWED promotes, assists and advises these bodies on wildlife management, forest management, resource development and economic

forêts, à la mise en valeur des ressources et au développement économique. Avec le concours des organisations du Sahtu, il a en outre entrepris un vaste examen des modifications proposées à la *Loi sur la faune* et des liens unissant ces modifications et l'Entente.

AINC a réservé les terres destinées à la création des parcs historiques de Canol. Le comité des parcs, qui compte des membres appartenant à la société foncière de Tulita, à la société foncière métisse de Fort Norman et à la société foncière Ernie-McDonald, a conçu un plan provisoire pour le parc territorial longeant le sentier Canol et le canyon Dodo. Il est à poursuivre les négociations avec les organismes chargés de la revendication et les administrations municipales. Une fois créés, ces parcs seront cogérés par les bénéficiaires de l'entente sur la revendication.

Le MRFDE encourage la viabilité économique des ressources durables dans la région visée par le règlement. Grâce à la formation suivie, il continue aussi de faire son œuvre dans les domaines de la prévention des feux de forêt ainsi que de la détection, de la surveillance et de l'extinction des incendies. Il a travaillé en étroite collaboration avec le CRRS à plusieurs activités de recherche et de gestion, dont les plus récentes sont la préparation d'un atlas du Sahtu et les travaux de cartographie en vue de la mise au point d'un système d'information géographique.

Le MRFDE a collaboré étroitement avec des organisations du Sahtu en vue d'appuyer et d'encourager la participation des résidants à l'expansion commerciale, à la formation et aux possibilités d'emploi menant à l'autosuffisance économique. De plus, il a prodigué conseils, aide et encouragements aux entreprises. On a aussi prêté assistance à des entreprises et à des particuliers du Sahtu qui avaient besoin d'obtenir un appui financier provenant de différentes sources.

7.3 Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi est chargé de la planification, de la prestation et de la gestion d'un vaste éventail de programmes et de services d'emploi, sociaux, éducatifs et culturels dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu. Voici certains des programmes et services offerts :

- Grâce à des subventions salariales offertes par le truchement d'un programme de formation en cours d'emploi,

des employeurs à Deline, à Tulita et à Norman Wells ont pu veiller à ce que des employés acquièrent les compétences voulues pour obtenir ou conserver un travail sérieux ou pour recevoir une promotion.

- Une mesure visant à promouvoir la santé des enfants et des programmes de services à la petite enfance ont permis à des résidants de Fort Good Hope, de Norman Wells, de Colville Lake, de Deline et de Tulita de recevoir formation et soutien.
- Les programmes de traditions orales et d'enrichissement culturel ont permis de soutenir une création artistique, faite à partir d'écailles de poisson, à Deline.
- Le Ministère a appuyé des activités d'alphabétisation communautaires à Tulita ainsi qu'en milieu de travail à Tulita et à Deline.
- Des subventions ont été offertes pour combler des postes d'agent d'emploi communautaire à Fort Good Hope, à Deline et à Tulita.
- Des entreprises du Nord ont reçu un appui financier devant servir à engager des bénéficiaires de l'Entente à titre d'ouvrier qualifié ou à leur donner la formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises.
- Le Ministère a négocié avec la collectivité de Tulita le contrat de prestation du soutien du revenu communautaire.
- L'appui financier offert en vertu des Services d'aide à l'emploi, qui relèvent de l'Entente sur le développement du marché du travail, a permis au SSI d'assurer la prestation des services de planification de carrière dans l'ensemble de la région. Des fonds ont également été versés au Sahtu Business Development Centre pour assurer la prestation du programme orienté vers l'emploi autonome dans le cadre de l'Entente sur le développement du marché du travail.
- Grâce à une mesure conçue pour optimiser les possibilités d'emploi dans le Nord, on a offert une variété de programmes régionaux d'acquisition de compétences et de formation en cours d'emploi, notamment la formation d'ouvriers de plancher de forage à Inuvik, et des possibilités d'emploi et de formation dans la région visée par le règlement.
- Une contribution de 20 000 \$ versée au conseil tribal du Sahtu a permis d'appuyer le perfectionnement des ressources humaines au sein de l'organisation.

La Division de la culture, du patrimoine et des langues a continué de préserver et d'enrichir sa collection de photographies de Bern Will Brown et de films à son sujet. Elle

continued work related to acquiring, preserving continued work related to acquiring, preserving

- A \$20,000 contribution to the Sahtu Tribal Council provided support for the development of human resources within the organization.

The Culture, Heritage and Languages Division

continued work related to acquiring, preserving

- Wage subsidies available through the Training

and services in the SSA. These include the

Employment is responsible for the Planning, delivery, and management of a broad range of employ-

ment, social, educational, and cultural programs

and services in the SSA. The Department of

Education, Culture and Employment

continued work helped employees in Deline,

- Wage subsidies available through the Training

and services in the SSA. These include the

Employment is responsible for the Planning, delivery, and management of a broad range of employ-

ment, social, educational, and cultural programs

and services in the SSA. The Department of

Education, Culture and Employment

continued work helped employees in Deline,

- Wage subsidies available through the Training

and services in the SSA. The Department of

Education, Culture and Employment

continued work helped employees in Deline,

- Wage subsidies available through the Training

and services in the SSA. The Department of

Education, Culture and Employment

continued work helped employees in Deline,

- Wage subsidies available through the Training

and services in the SSA. The Department of

Education, Culture and Employment

continued work helped employees in Deline,

- Wage subsidies available through the Training

and services in the SSA. The Department of

Education, Culture and Employment

continued work helped employees in Deline,

- Wage subsidies available through the Training

and services in the SSA. The Department of

Education, Culture and Employment

continued work helped employees in Deline,

- Wage subsidies available through the Training

and services in the SSA. The Department of

Education, Culture and Employment

development issues. RWED has undertaken a major review with Sahtu organizations concerning the draft changes to the *Wildlife Act* and how the amendments relates to the Agreement.

Hope with the Fort Good Hope RRC.

- a two-year, \$15,000 per annum lease in Fort Good Norman Wells with Northern Carrolls Ltd.; and
- an eight-year, \$41,000 per annum lease in Norman Wells Corporation Ltd.;
- a five-year, \$78,000 per annum lease in Norman Wells with Tulita Development Ltd.;
- a six-year, \$108,000 per annum lease in Tulita Corporation Ltd.;
- a 10-year, \$114,000 per annum lease in Deline with the following leases:
- Public Works and Services continued to maintain the Legal Division continued to provide legal beneficiaries was not available.

As a comprehensive list of businesses owned by were awarded to Sahtu Dene or Métis businesses not possible to determine conclusively if these totaling \$475,000 were awarded in the SSA. It was An additional 10 contracts and one lease services in Norman Wells.

- \$15,000 to Lennie Custodian for janitorial in Colville Lake; and
- \$20,000 to Gene Oudzi for maintenance services at the Deline Health Centre;
- \$23,000 to Keson Electric for lighting replace- nance services in Tulita;
- \$30,000 to Keel River Enterprises for mainte- tracts to Sahtu beneficiaries:

In support of the economic measures provisions of the Agreement, and consistent with the GNWT the Prince of Wales Northern Heritage Centre provided land and businesses opportunities, Public employment to maximize local, regional and northern intended to pre-empt contractual policies and procedures differential contractual policies and procedures implemented to maximize local, regional and northern pre-empted land use permits in order to identify possible threats to heritage resources, provided reviewed land through the following year.

7.5 Public Works and Services

- an opinion on the royalty provisions of the Agreement and proposed amendments to same.
- roads on, or including portions of, Sahtu settle- ment lands; and

- advice on a number of files regarding the construction, operation and maintenance of winter lands;
- legal assistance in relation to issues concerning access to Sahtu settlement lands and the taking of specified substances on Sahtu settlement lands;
- legal assistance in relation to issues concerning advice on implementation decision making in a number of areas, including land and resource issues. In addition, the department provided:

The Legal Division continued to provide legal been issued for settlement land parcels. Pursuant to requests, 88 certificates of title have the boundaries of the settlement land parcels and, survey have been registered for the portions of specific sites. One hundred and sixteen plans of requests, 37 certificates of title have been issued been registered for specific sites and, pursuant to these parcels. Thirty-seven plans of survey have been registered for all but nine of these parcels. Thirty-eight certificates of title have been issued for all municipal parcels, and certifi- Plans of survey have been registered in the Land

7.4 Justice

Aboriginal place names in the SSA. Provided access to a database of traditional to a variety of agencies, and maintained and advised on the preservation of heritage resources, provided possible threats to heritage resources, provided reviewed land use permits in order to identify heritage. This is a three-year project to be com- eventually, will be made available through the copies of the images are being produced and, the history of the SSA. As part of this work, digital Brown photo and film collection which documents and providing public access to the Bern Will and provide

s'occupe également de gérer l'accès public à cette collection, qui donne un aperçu documentaire de l'évolution historique de la région du Sahtu. Dans le cadre de ce travail, une copie numérique des images a été produite en vue d'un affichage dans Internet. Il s'agit d'une activité triennale, qui sera menée à bien au cours de la prochaine année.

Le Centre du patrimoine septentrional du Prince de Galles a examiné les permis d'aménagement territorial sous l'angle des menaces qui pourraient peser sur les ressources patrimoniales. Il a aussi prodigué à différents organismes des conseils sur la préservation des ressources patrimoniales et a assuré et maintenu l'accès à une base de données regroupant le nom des lieux autochtones traditionnels dans la région visée par le règlement.

7.4 Le ministère de la Justice

Le ministère de la Justice a inscrit au bureau d'enregistrement des droits immobiliers des plans d'arpentage pour toutes les parcelles de terres municipales. Il a émis des certificats de titre pour l'ensemble de ces parcelles, à l'exception de neuf d'entre elles. Trente-sept plans d'arpentage de sites spécifiques ont été enregistrés, et trente-sept certificats de titre ont été délivrés pour des sites spécifiques en réponse à des demandes. Enfin, on a inscrit au registre 116 plans d'arpentage pour des parcelles de terres frontières visées par l'Entente, et 88 certificats de titre ont été fournis, sur demande, pour des parcelles des terres visées par le règlement.

La direction des Services juridiques a continué de fournir l'aide juridique dont les ministères ont besoin pour mettre en œuvre l'Entente, ce qui englobe la prestation de conseils sur la mise en œuvre et sur l'Entente en général relativement aux décisions du gouvernement dans un certain nombre de domaines, notamment les terres et les ressources. De plus, le ministère de la Justice a fourni :

- une aide juridique sur les questions liées à l'accès aux terres visées par le règlement du Sahtu et aux ressources en sable et en gravier se trouvant sur ces terres;
- des conseils sur différents dossiers liés à la construction, au fonctionnement et à l'entretien de routes hivernales qui traversent, entièrement ou en partie, les terres visées par le règlement de la revendication du Sahtu;
- des commentaires sur les dispositions de l'Entente qui concernent les redevances et sur les modifications que l'on propose d'apporter à ces dispositions.

7.5 Le ministère des Travaux publics et des Services

Désireux de respecter les dispositions de l'Entente portant sur les mesures économiques et de se conformer aux politiques et aux procédures du GTNO sur l'adjudication préférentielle de contrats visant à maximiser les possibilités d'emploi et les occasions d'affaires aux échelles locale, régionale et nordique, le ministère des Travaux publics et des Services a adjugé les contrats qui suivent à des bénéficiaires de l'Entente :

- 30 000 \$ à la Keel River Enterprises pour effectuer des travaux d'entretien à Tulita;
- 23 000 \$ à la Keson Electric pour remplacer le système d'éclairage au centre de santé de Deline;
- 20 000 \$ à Gene Oudzi pour effectuer des travaux d'entretien à Colville Lake;
- 15 000 \$ à Lennie Custodian pour offrir des services de conciergerie à Norman Wells.

On a adjugé 10 autres contrats et un bail, d'une valeur totale de 475 000 \$, dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu. Comme il n'existe pas de liste complète des entreprises appartenant aux bénéficiaires de l'Entente, il s'est révélé impossible de déterminer avec certitude si les contrats ont été adjugés à des entreprises des Dénés et des Métis du Sahtu.

Le ministère des Travaux publics et des Services a maintenu en vigueur les baux suivants :

- Un bail de 10 ans à Deline, s'élevant à 114 000 \$ par année et signé avec la Fort Franklin Dene Development Corporation Ltd.;
- Un bail de six ans à Tulita, s'élevant à 108 000 \$ par année et signé avec la Tulita Developments Ltd.;
- Un bail de cinq ans à Norman Wells, s'élevant à 78 000 \$ par année et signé avec la Northwest Territories Metis Development Corporation Ltd.;
- Un bail de huit ans à Norman Wells, s'élevant à 41 000 \$ par année et signé avec la Northern Carrolls Ltd.;
- Un bail de deux ans à Fort Good Hope, s'élevant à 15 000 \$ par année et signé avec le conseil des ressources renouvelables de Fort Good Hope.

Le superviseur et conseiller principal régional en matière de planification qui travaille à Inuvik a donné un exposé sur l'activité du Ministère lors de la réunion d'examen triennal des mesures d'ordre économique, tenue à Inuvik.

The Inuvik regional superintendent and senior advisor for planning, presented departmental activity information at the three-year Economic Measures' Review meeting in Inuvik.

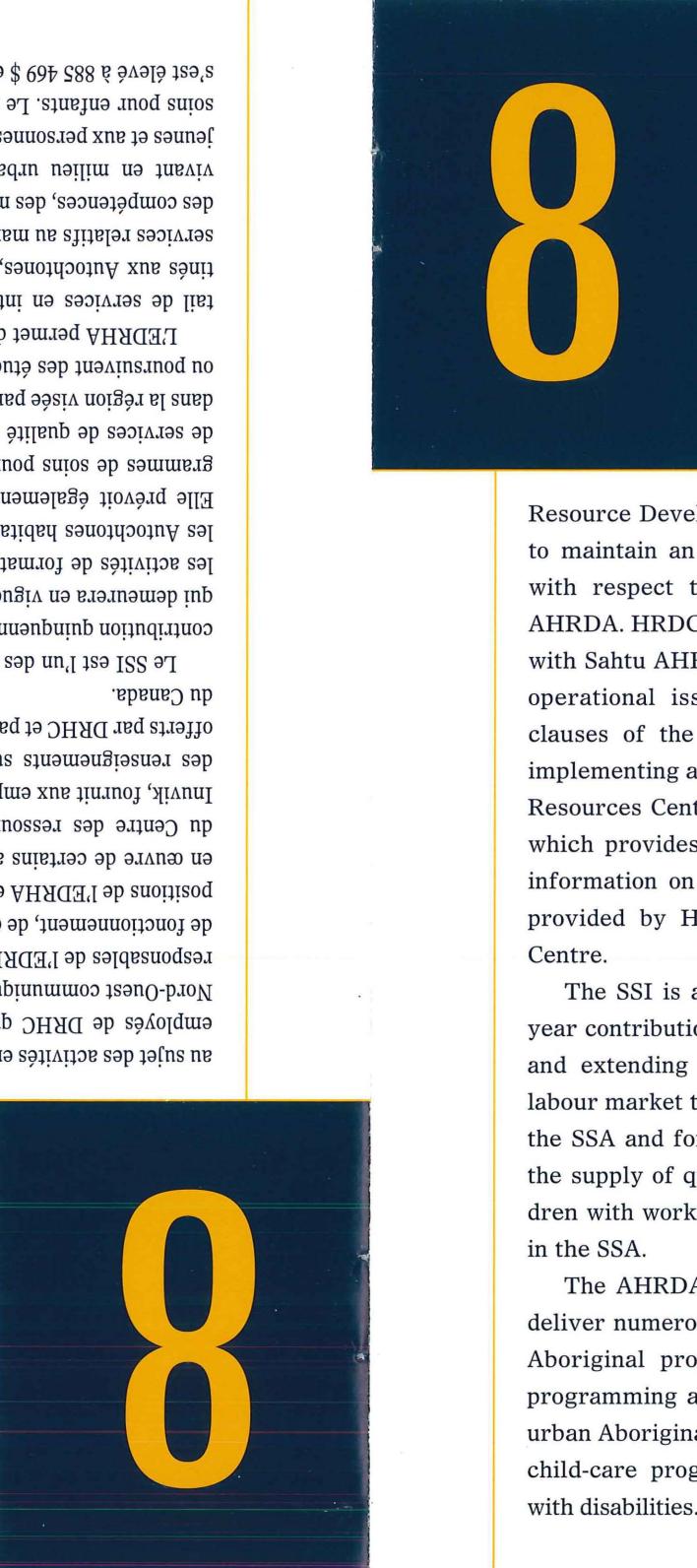
7.6 Transportation

The Department of Transportation constructed five bridges within the SSA for the winter road. As provided under section 19.1.5 of the Agreement, a land exchange was concluded with the Tulita District Land Corporation to construct the bridge

at Canyon Creek. To clarify both the exchange process and status of exchanged lands, it was agreed to develop an amendment for the Agreement. To date, the GNWT has been unsuccessful in its attempts to finalize wording on this amendment with the Government of Canada. The GNWT will continue this effort in the next reporting period. Two of the remaining bridges are on Sahtu owned lands. The GNWT has negotiated long-term leases for these bridges.

Le ministère des Transports a construit cinq ponts dans la région visée par le règlement pour le chemin d'hiver. Ces ponts sont situés à une distance minimale de 100 mètres l'un de l'autre. Ils sont construits en béton et ont une longue durée de vie. Le règlement stipule que les ponts doivent être construits conformément à l'article 19.1.5 de l'Entente, un accord sur l'échange des terres à la suite d'une négociation entre le Gouvernement du Canada et les Premières Nations. Ces ponts sont destinés à faciliter l'accès aux terrains et à améliorer les conditions de vie des populations autochtones. Le règlement prévoit également que les ponts doivent être entretenus et réparés régulièrement pour assurer leur sécurité et leur durabilité.

7.6 Le ministère des Transports



sein de la collectivité.
• \$3 716 \$ pour stimuler le développement économique au sein de la collectivité de Fort Good Hope

sein de la collectivité.
• \$36 727 \$ pour stimuler le développement économique au sein de la collectivité de Tulita

hydroélectrique.
• 10 000 \$, prélevés du Programme de négociation de l'accès aux ressources, pour négocier l'aménagement hydroélectrique.

au sein de la collectivité.
• \$63 191 \$ pour stimuler le développement économique au sein de la collectivité de Deline

les avantages et les droits de surface.

• 27 837 \$, prélevés du Programme de négociation de l'accès aux ressources, pour négocier les ententes sur les avantages et les droits de surface.

La Première nation Behdzi Adha

SSJ en vue de favoriser l'économie traditionnelle et de stimuler la création d'emplois. Voici quelle a été sa contribution en 2001-2002 :

AINC procure un appui financier aux bandes du Sahtu et au SSI en vue de favoriser l'économie traditionnelle et de stimuler la création d'emplois. Voici quelle a été sa contribution en 2001-2002 :

Affaires indiennes et du Nord Canada

Un représentant de DRHC assiste à la réunion de novembre 2001 sur l'examen des mesures d'ordre économique et a profité de l'occasion pour donner une présentation.

et de l'EEDRA, il doit aussi poursuivre les discussions avec les résidants du Sahtu
gouvernementale des résidants du Sahtu par l'entremise de ses programmes actuels
d'appuyer l'Entente sur la revendication territoriale et les aspirations à l'autonomie
aux bénéficiaires, Développement des ressources humaines Canada (DRHC) est tenu
à l'alignement au chapitre 12 de l'Entente, et tout particulièrement en vertu des
Gouvernement au chapitre 12 de l'Entente, et tout particulièrement en vertu des
alineas 12.1,2(c) et d), qui traitent des possibilités de formation et d'emploi offertes
au sein des entreprises en vertu de l'EEDRA. Les

Developpement des ressources humaines Canada

8.1 L'économie et l'emploi

8.1 Economic Activity and Employment

Human Resources Development Canada

Pursuant to Chapter 12 of the Agreement, specifically section 12.1.2(c) and (d) dealing with training and employment opportunities for beneficiaries, Human Resources Development Canada (HRDC) has an obligation to support the Land Claim Agreement and Sahtu self-government aspirations through its existing programs and the Aboriginal Human

A representative from HRDC attended the November 2001 Economic Measures Review meeting and made a presentation.

Indian and Northern Affairs Canada

INAC provides resources to Sahtu bands and the SSI to support the traditional economy and encourage employment. In 2001-2002, the following allocations were made.

"Behdzi Adha" First Nation

- \$15,000 for Community Economic Development: community-based, community-driven support for economic development.
- \$27,837 from the Resource Access Negotiations Program: to negotiate benefits and surface access agreements.

Deline Band

- \$63,191 for Community Economic Development.
- \$10,000 from Resource Access Negotiations for hydro development negotiations.

Tulita Deline Band

- \$36,727 for Community Economic Development.

Fort Good Hope Band

- \$53,716 for Community Economic Development.

- 8 000 \$, prélevés du Programme régional de débouchés, pour effectuer une étude préliminaire de faisabilité en vue de la création possible d'une entreprise de tourisme.

Le Conseil des Dénés du Sahtu

- 547 096 \$, versés au conseil tribal, pour financer la gouvernance de la bande, la gestion financière et le développement économique.

Industrie Canada

Grâce au Metis-Dene Development Fund Ltd., Industrie Canada a pu continuer d'offrir son programme Entreprise autochtone Canada dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu. Le programme est offert à toute personne d'ascendance autochtone. Ses priorités stratégiques sont la jeunesse, le tourisme, l'innovation et l'essor du marché. Une présentation sur le bien-fondé du programme a été donnée aux participants à la réunion d'examen des mesures d'ordre économique, qui s'est tenue en novembre 2001.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a continué de faire connaître les offres de soumission des marchés publics en diffusant les occasions d'affaires sur le service électronique d'appels d'offres gouvernemental et en informant tous les groupes requérants de la possibilité d'assurer la prestation de biens et de services (y compris dans le secteur de la construction) dans la région visée par le règlement. L'Entente stipule que les groupes requérants doivent être tenus informés chaque fois que TPSGC propose un projet de marché qui se rapporte à une ou plusieurs des ententes sur les revendications territoriales globales.

Au cours de l'année, TPSGC a fourni, sur demande, de l'aide et de l'information sur le processus des marchés en plus de donner des renseignements sur des marchés spécifiques. Il a également recommandé que les demandes de propositions comportent des critères d'évaluation lorsqu'une telle pratique se révélait efficace et permettait d'assurer une saine gestion des marchés, maximisant ainsi les avantages socioéconomiques pour les groupes requérants.

En 2001-2002 a été créé un comité interministériel sur les obligations en matière de marchés découlant de la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales

globales. TPSGC est membre de ce comité, qui se réunira chaque trimestre pour discuter de certains aspects liés aux marchés.

8.2 La gestion de l'environnement et des ressources fauniques

Le Service canadien de la faune

L'année 2001-2002 marque une autre année de réussite en termes d'acquittement du mandat de gestion des ressources. Une équipe complète d'employés a dirigé toute une variété d'activités indépendantes, notamment celles se rapportant au caribou de la toundra et au caribou des forêts ainsi que l'Étude sur les récoltes d'animaux sauvages dans la région visée par le règlement. On a mené à bien diverses activités sur la faune et sur les pêches en plus de rédiger un certain nombre de rapports. Le CRRS a continué d'axer son travail sur une approche communautaire, tandis que les conseils des ressources renouvelables communautaires ont joué un rôle de premier plan en aidant le CRRS dans l'accomplissement de ses fonctions et dans l'exercice visant à déterminer l'orientation à donner aux activités de gestion de ce même organisme.

L'Étude sur les récoltes d'animaux sauvages dans la région visée par le règlement

Le Service canadien de la faune, qui occupe un siège au groupe de travail sur les récoltes d'animaux sauvages, a contribué à la conception et à la mise en œuvre à long terme de l'Étude.

La récolte des oiseaux migrateurs considérés comme gibier
Le Service canadien de la faune informe le CRRS, conseil auquel il siège, de toute modification apportée à la réglementation sur les oiseaux migrateurs qui est susceptible d'avoir un quelconque effet sur les activités des Dénés et des Métis du Sahtu. Il présente aussi au CRRS des statistiques sur la récolte annuelle des oiseaux migrateurs, que lui fournissent ses employés et l'United States Fish and Wildlife Service. Le CRRS n'a pas abordé la question de l'établissement d'un quota pour les oiseaux migrateurs; on s'attend toutefois à ce que l'Étude sur les récoltes d'animaux sauvages dans la région visée par le règlement donnera des renseignements que le CRRS pourrait utiliser à cette fin.

providé information from which the SRB could determine a total allowable harvest. However, it is expected that the SHS will provide migratory birds has not been discussed by the Wildlife Service. Setting a total allowable harvest for all species to migrate bird with the SRB will be impacted by the CWS and the United States Fish and Wildlife Service. Through its seat on the SRB, the CWS advises the Board of all changes to migratory bird regulations that might have an impact on the SHS.

Metis. The CWS also provides the SRB with annual migratory bird harvest statistics as compared to the CWS. The CWS has an impact on the SHS through its seat on the SRB, the CWS advises the Board of all changes to migratory bird regulations that might have an impact on the SHS.

Harvest of Migratory Game Birds
through its seat on the SRB, the CWS advises the CWS has a seat on the Harvest Study Working Group, and has contributed to the design and ongoing implementation of the SHS.

Settlement Area Harvest Study

in determining its management focus. It is important role in the functioning of the SRB and to its operation, and community RRCs played an important role in the functioning of the SRB and to its operation, and community-based approach is intended to emphasize a community-based approach. The SRB completed and reported prepared. The SRB committee of wildlife and fisheries projects were number of woodland caribou work, and the SHS. A full complement of staff spearheaded a variety of independent projects including Barrerground innovation and mandate, 2001-2002 was another successful year. In terms of meeting its resource management mandate, 2001-2002 was another successful year.

Canadian Wildlife Service

Management
8.2 Environment and Wildlife
An interdepartmental committee on contract-ing obligations related to the implementation of comprehensive land claim agreements was created in 2001-2002. PWGSC is a member of this committee which will be meeting on a quarterly basis to discuss contracting issues.

to the claimant groups. solicitations to maximize socio-economic benefits to the evaluation criteria be included in bid sound procurement principles, PWGSC recom-

When ever it was practical and consistent with the year, as well as information on contracts, went process provided as requested during assistance and information on the procure-

tion is forwarded to the claimant groups.

comprehensive land claim agreements that whenever PWGSC has a procurement opportunity which affects one or more of the requirements that estimated for the SSA. The agreement groups of procurement of goods, services and consumers opportunities that are available through all claimant tendersing system and by notifying all claimant government opportunities on the government electronic procurement contracts by advertising procurement on government contracts to bid PWGSC continued to provide opportunities to bid Public Works and Government Services Canada

Canada
Public Works and Government Services

Measures Review meeting. the parties during the November 2001 Economic outlining the merits of this program was made to innovation and market expansion. A presentation programs strategic priorities are youth, tourism, available to all persons of Aboriginal descent. The Metis Dene Development Fund. This program is business Canada program in the SSA through the industry Canada continued to deliver its Aboriginal development.

Industry Canada

• \$547,096 in tribal council funding for band government, financial management and economic opportunity.

Sahtu Dene Council
Program for a feasibility study of a tourism opportunity.
• \$8,000 from the Regional Opportunities

NEB staff provided advice and reviewed drafts of the Environmental Review of a Northern Gas Pipeline Regulatory Review of the Draft Co-operation Plan. NEB staff participated in board-to-board discussions to develop the Draft Co-operation Plan.

The NEB has a specific responsibility under Chapter 24 of the Agreement for the exploration facilities of settlement lands required for the exploration of settlement lands required for the exploration facilities of the Mackenzie Valley Environmental Assessment.

National Energy Board

Sahtu Designated Organization and were pending at year end.

Coast Guard, a number of applications for reserves respect to land administration activities of the Coast Guard, were submitted to the appropriate (land sites) were submitted to the appropriate Sahtu Designated Organization and were pending at year end.

Navigation Services on the Mackenzie River in the Canadian Coast Guard provided the Aids to Navigation. Total DFO implementation funding for 2001-2002 was \$75,800.

Fleet training training project. As well, DFO sponsored the Bull Trout community coordinated fund the year was the DFO's support to the fisheries management from a fisheries perspective, the highlight of the year was the DFO's support to the fisheries management of Keit Arm stocks.

- Great Bear Lake Trout movement and assessment.
- Lower Mackenzie River index netting; and

the SSA.

DFO continued to support the work of the SRBB in its mandate of wildlife management in the SSA and its work in implementing the fifth year of the SAS. DFO sponsored the following projects in the SSA: DFO supported the following projects in the SSA: DFO sponsored the following projects in the SSA.

Fisheries and Oceans

MVEIRB on a number of procedural and environmental matters.

The CWS provided environmental advice and input to the Mackenzie Valley Environmental Assessment to the SWB on activities in the SSA. The CWS also provided advice and input to the NEB staff provided advice and reviewed drafts of the Mackenzie Valley Environmental Assessment.

any activities under this chapter to date.

The NEB has not been required to deal with any species-a-risk legislation in the current session of Parliament. The SRRB was involved at both times in the consultation process through regular meetings.

new species-a-risk legislation in the dissolution of the last Parliament. Environment Canada tabled the parliamentary order table with the dissolution of the last Parliament. Environment Canada tabled the developed species-a-risk legislation which died on the floor of the House of Commons, through the Government of Canada, through the CWS, will life species within its borders. Consequently take steps to ensure the continued viability of all initiatives, the Government of Canada is obliged to take steps to ensure the continued viability of all initiatives, the Government of Canada is obliged to

the developed species-a-risk legislation which died on the floor of the House of Commons, through the CWS, will life species within its borders. Consequently

of the last Parliament. Environment Canada tabled the developed species-a-risk legislation which died on the floor of the House of Commons, through the CWS, will life species within its borders. Consequently

the developed species-a-risk legislation which died on the floor of the House of Commons, through the CWS, will life species within its borders. Consequently

the developed species-a-risk legislation which died on the floor of the House of Commons, through the CWS, will life species within its borders. Consequently

the developed species-a-risk legislation which died on the floor of the House of Commons, through the CWS, will life species within its borders. Consequently

the developed species-a-risk legislation which died on the floor of the House of Commons, through the CWS, will life species within its borders. Consequently

the developed species-a-risk legislation which died on the floor of the House of Commons, through the CWS, will life species within its borders. Consequently

the developed species-a-risk legislation which died on the floor of the House of Commons, through the CWS, will life species within its borders. Consequently

the developed species-a-risk legislation which died on the floor of the House of Commons, through the CWS, will life species within its borders. Consequently

the developed species-a-risk legislation which died on the floor of the House of Commons, through the CWS, will life species within its borders. Consequently

the developed species-a-risk legislation which died on the floor of the House of Commons, through the CWS, will life species within its borders. Consequently

the developed species-a-risk legislation which died on the floor of the House of Commons, through the CWS, will life species within its borders. Consequently

the developed species-a-risk legislation which died on the floor of the House of Commons, through the CWS, will life species within its borders. Consequently

the developed species-a-risk legislation which died on the floor of the House of Commons, through the CWS, will life species within its borders. Consequently

the developed species-a-risk legislation which died on the floor of the House of Commons, through the CWS, will life species within its borders. Consequently

the developed species-a-risk legislation which died on the floor of the House of Commons, through the CWS, will life species within its borders. Consequently

the developed species-a-risk legislation which died on the floor of the House of Commons, through the CWS, will life species within its borders. Consequently

the developed species-a-risk legislation which died on the floor of the House of Commons, through the CWS, will life species within its borders. Consequently

the developed species-a-risk legislation which died on the floor of the House of Commons, through the CWS, will life species within its borders. Consequently

the developed species-a-risk legislation which died on the floor of the House of Commons, through the CWS, will life species within its borders. Consequently

the developed species-a-risk legislation which died on the floor of the House of Commons, through the CWS, will life species within its borders. Consequently

the developed species-a-risk legislation which died on the floor of the House of Commons, through the CWS, will life species within its borders. Consequently

the developed species-a-risk legislation which died on the floor of the House of Commons, through the CWS, will life species within its borders. Consequently

La gestion des espèces migratrices

Grâce à sa participation aux différents comités des voies migratoires, au Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et à d'autres mesures internationales, le Service canadien de la faune collabore étroitement à la gestion des oiseaux migrateurs qui franchissent les frontières internationales. Le CRRS est périodiquement tenu au fait des questions qui découlent de ces activités internationales et qui sont susceptibles d'avoir un quelconque effet sur les activités des Dénés et des Métis du Sahtu.

Le Service canadien de la faune siège au groupe de travail fondé dans le cadre du Projet conjoint sur les oies de l'Arctique. Ce groupe est chargé d'étudier le problème de la surpopulation des oies des neiges dans l'Arctique, notamment dans l'Arctique central. Les Dénés et les Métis du Sahtu chassent dans l'Ouest de l'Arctique, région où le problème de surpopulation semble moins grave. Toutefois, le CRRS est tenu au courant des faits nouveaux dans ce dossier. Le Projet conjoint sur les oies de l'Arctique est un organisme de coopération Canada-États-Unis mandaté pour coordonner la gestion et la recherche relatives aux oies dans les deux pays.

La mesure législative sur les espèces en péril

Signataire de la Convention sur la biodiversité et d'autres mesures de conservation internationales, le gouvernement du Canada est tenu de prendre des mesures qui garantissent la viabilité de toutes les espèces fauniques vivant sur son territoire. C'est pourquoi il a eu recours au Service canadien de la faune pour préparer un projet de loi sur les espèces en péril, lequel a été retiré de l'ordre du jour d'un comité parlementaire en conséquence de la dissolution du Parlement. Environnement Canada a déposé un nouveau projet de loi sur les espèces en péril au cours de l'actuelle séance parlementaire. Le CRRS a contribué dans les deux cas au processus de consultations en faisant des appréciations régulières ainsi qu'en participant aux ateliers et aux réunions.

L'Évaluation des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie

Le Service canadien de la faune a prodigué à l'OTES des conseils au sujet de l'évaluation environnementale des activités d'exploitation menées dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu. En outre, il a émis des commentaires et des avis à l'intention de l'OEREVN

concernant un certain nombre de questions liées aux procédures et à l'environnement.

Pêches et Océans Canada

P&O a continué d'appuyer l'œuvre du CRRS, notamment ses fonctions de gestion des ressources fauniques dans la région visée par le règlement et son travail entourant le lancement de la cinquième année de l'Étude sur les récoltes d'animaux sauvages dans la région visée par le règlement. Voici les activités que P&O a parrainées dans la région visée par le règlement :

- La pêche au filet dans le cours inférieur du fleuve Mackenzie afin de répertorier des données au sujet des espèces prises;
- L'étude des déplacements de la truite dans le Grand lac de l'Ours et l'évaluation des stocks dans la baie Keith.

En ce qui a trait aux activités de pêche, le point saillant de l'année a été le soutien apporté par P&O à la formation d'un technicien spécialisé dans les activités de pêche. P&O a de surcroît parrainé et financé le processus de consultations communautaires sur l'omble à tête plate. Le financement total que P&O a versé aux activités de mise en œuvre pour 2001-2002 s'est élevé à 75 800 \$.

À partir du 15 mai jusque dans les environs du 31 octobre 2001, la Garde côtière canadienne a assuré, dans la région visée par le règlement, la prestation du Service des aides à la navigation sur le fleuve Mackenzie. En ce qui a trait aux responsabilités de la Garde côtière canadienne en matière d'administration des terres, un certain nombre de demandes pour des réserves (points de débarquement) ont été soumises à l'organisme désigné du Sahtu en cause et étaient encore en suspens à la fin de l'année financière.

L'Office national de l'énergie

Le chapitre 24 de l'Entente confère à l'ONE des responsabilités particulières à l'égard de l'expropriation des terres lorsqu'on juge que l'établissement d'une convention d'entreprise pour l'aménagement de pipelines ou de lignes de transport d'électricité est à la fois nécessaire à la population et à son avantage. À ce jour, l'ONE n'a pas eu à intervenir à cet égard.

Le personnel de l'ONE a participé à des discussions entre les différents conseils en vue de rédiger l'ébauche du Plan de coopération — Évaluation des répercussions environnementales et examen réglementaire d'un projet de

of the Regulatory Road Map Project Guide: *Oil and Gas Approvals in the Northwest Territories — Sahtu Settlement Area*. This guide provides readers with descriptions and flow charts of oil and gas approval processes and consultation requirements of various regulators such as the NEB and SLWB. The development of the guide was funded by CAPP and INAC. The guide was issued in February 2002 and can be found on the Internet <www.oilandgasguides.com>.

8.3 Heritage

Canadian Heritage/Parks Canada Agency

Chapter 17 of the Agreement specifies the production of public information material with respect to protected areas and heritage resources, facilities and projects that give appropriate recognition to the culture and history of the Sahtu Dene and Metis.

At a community consultation workshop in February 2002, the Grizzly Bear Mountain/Scented Grass Hills Commemorative Integrity Statement was reviewed and approved. During this workshop, the Sahyowé/Edacho NWT PAS Working Group provided an update to the community on the PAS evaluation process as it related to these areas. Parks Canada participated in this working group with the Sahtu Dene, GNWT and INAC and is the sponsoring agency for interim land withdrawal during which economic, cultural and ecological resource evaluations will take place. Any artifacts or information collected during the cultural evaluations will be conserved and stored, based on Sahtu Dene considerations.

Parks Canada and the Deline Land Corporation initiated negotiations on an impact and benefits plan in accordance with section 16.2 of the Agreement for the completion of Tuktut Nogait National Park in the SSA. In support of this, the Deline Land Corporation completed a report to

identify participants' camps, cabins and traditional travel routes in the area, and held meetings with the Inuvialuit Regional Corporation and the Tuktut Nogait Management Board.

In respect of the Agreement's provisions on preferential hiring of Sahtu beneficiaries, research and consultation requirements and opportunities were provided to the Sahtu Dene during the year.

8.4 Land and Water Management

Indian and Northern Affairs Canada

Environment

The NWT Region continued to co-ordinate INAC's technical input to environmental assessments undertaken by the MVEIRB. INAC also co-ordinated, on an ongoing basis, the input of all responsible federal departments in responding to MVEIRB determinations on environmental assessments.

The INAC Northern Contaminants Program provided \$19,650 to the SRRB to investigate contaminants in the East Bluenose caribou herd.

The NWT regional office continued to spearhead the development of the Cumulative Impact Monitoring Program and led the co-ordination of the Working Group.

Sand and Gravel Resources

The NWT Region provided quarterly reports on the quarry royalties collected in the Mackenzie Valley.

Hazardous Wastes

The Canada-Deline Uranium Team completed its second year of work. INAC provided \$1,775,000 to the Deline Dene Band to deal with the uranium issue. This involved the completion of site investigations at Port Radium, cancer screenings and mental health assessments in the community, and the initiation of a field workers training program.

La table Canada-Deline, une équipe chargée du dossier de la déchets dangereux, a versé la somme de 1 775 000 \$ à la compagnie d'uranium, Iltutanium, pour que cette dernière puisse prendre des mesures à l'égard du problème de Port Radium. Il existe une déchéance délivrée par le Deline pour la fin de la période de 2002. La compagnie d'uranium, Iltutanium, vient de mettre un terme à sa démission annuelle de la compagnie d'uranium. Les déchets dangereux sont conservés et stockés, en fonction des critères des Dénés du Sahtu.

Le bureau régional d'AINC dans les Territoires du Nord-Ouest a rendu des rapports trimestriels portant sur les réalisances prélevées de l'exploitation des carrières dans la vallée du Mackenzie.

Le groupe de travail avec les Dénés du Sahtu, le GTON et AINC et les autres partenaires du territoire, a rencontré les dirigeants locaux dans les Territoires du Nord-Ouest pour discuter de l'avenir de la compagnie d'uranium.

Le programme de lutte contre les contaminations dans le lac Bluenose, financé par le GTON pour étudier les polluants auxquels est exposée la harde de caribous de la rivière Bluenose.

Le programme de lutte contre les contaminations dans le lac Bluenose, financé par le GTON pour étudier les polluants auxquels est exposée la harde de caribous de la rivière Bluenose.

Le programme de lutte contre les contaminations dans le lac Bluenose.

Le programme de lutte contre les contaminations dans le lac Bluenose.

Affaires indiennes et du Nord Canada

L'environnement

Le bureau régional d'AINC dans les Territoires du Nord-Ouest a rencontré les dirigeants locaux dans les Territoires du Nord-Ouest pour discuter de l'avenir de la compagnie d'uranium.

Le programme de lutte contre les contaminations dans le lac Bluenose, financé par le GTON pour étudier les polluants auxquels est exposée la harde de caribous de la rivière Bluenose.

Le programme de lutte contre les contaminations dans le lac Bluenose, financé par le GTON pour étudier les polluants auxquels est exposée la harde de caribous de la rivière Bluenose.

Le programme de lutte contre les contaminations dans le lac Bluenose, financé par le GTON pour étudier les polluants auxquels est exposée la harde de caribous de la rivière Bluenose.

Le programme de lutte contre les contaminations dans le lac Bluenose, financé par le GTON pour étudier les polluants auxquels est exposée la harde de caribous de la rivière Bluenose.

Le programme de lutte contre les contaminations dans le lac Bluenose, financé par le GTON pour étudier les polluants auxquels est exposée la harde de caribous de la rivière Bluenose.

Le programme de lutte contre les contaminations dans le lac Bluenose, financé par le GTON pour étudier les polluants auxquels est exposée la harde de caribous de la rivière Bluenose.

Le programme de lutte contre les contaminations dans le lac Bluenose, financé par le GTON pour étudier les polluants auxquels est exposée la harde de caribous de la rivière Bluenose.

Le programme de lutte contre les contaminations dans le lac Bluenose, financé par le GTON pour étudier les polluants auxquels est exposée la harde de caribous de la rivière Bluenose.

Le programme de lutte contre les contaminations dans le lac Bluenose, financé par le GTON pour étudier les polluants auxquels est exposée la harde de caribous de la rivière Bluenose.

Partimoneie canadien et Parcs Canada

8.3 Le patrimoine

L'adresse www.oilandgasguides.com.

Le chapitre 17 de l'Entente prévoit la préparation de docu-

ments d'information publics portant sur les zones proté-

gées qui sont tenus en veille au moins deux mois

à l'occasion d'un atelier de consultations communau-

tielle ouverte à tout le public.

Le chapitre 17 de l'Entente prévoit la préparation de docu-

ments d'information publics portant sur les zones proté-

gées qui sont tenus en veille au moins deux mois

à l'occasion d'un atelier de consultations communau-

tielle ouverte à tout le public.

Le chapitre 17 de l'Entente prévoit la préparation de docu-

ments d'information publics portant sur les zones proté-

gées qui sont tenus en veille au moins deux mois

à l'occasion d'un atelier de consultations communau-

tielle ouverte à tout le public.

Le chapitre 17 de l'Entente prévoit la préparation de docu-

ments d'information publics portant sur les zones proté-

gées qui sont tenus en veille au moins deux mois

à l'occasion d'un atelier de consultations communau-

tielle ouverte à tout le public.

<p>La Stratégie sur les zones protégées</p> <p>8.6 Les autres activités de mise en œuvre</p> <p>du Canada</p> <p>8.5 L'Agence des douanes et du revenu</p> <p>L'Agence canadienne d'évaluation environnementale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sous-annexe II : terres du Sahtu, à l'exclusion des minéraux • 9 des 9 parcelles (soit 100%). • Sous-annexe III : terres du Sahtu, y compris les minéraux • 38 des 39 parcelles (soit 97%). • Sous-annexe IV : sites spécifiques • 41 des 41 parcelles (soit 100%). • Sous-annexe XVI : bureaux régionaux d'AINC dans les Territoires du Nord-Ouest • travail terminé (soit 100%). <p>L'aménagement territorial</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sous-annexe III : bureaux régionaux d'AINC dans les Territoires du Nord-Ouest • 116 des 173 parcelles (soit 67%). <p>Resources naturelles Canada</p> <p>L'apprentissage des terres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sous-annexe I : terres du Sahtu, à l'exclusion des minéraux • 116 des 173 parcelles (soit 67%). 	<p>Land Use Planning</p> <p>The NWT Region continued to provide technical expertise and assistance to the staff of the SLUPB in its activities.</p> <p>Land and Water Use</p> <p>The North Mackenzie District office continued to work with the SLWB in a number of areas, including the recommendation of terms and conditions on applications for land use permits and water licences, and the provision of inspection services for the Board to ensure compliance with terms and conditions. Land Administration compiled and submitted monthly reports to the SLWB on any activity in the SSA that was recorded in the Land Information Management System.</p> <p>Board Relations Secretariat</p> <p>INAC hosted a workshop among northern environmental assessment and regulatory boards in November 2000 to develop terms of reference for the Board Relations Secretariat. This unit operates within INAC to resolve the administrative and budgeting issues northern boards face in their dealings with INAC in both the region and at headquarters, and is a one-window point of contact between the boards and INAC.</p> <p>Natural Resources Canada</p> <p>Land Surveys</p> <p>Natural Resources Canada is responsible for surveying the Sahtu lands (as per project 19.5 of the Implementation Plan) and for the preparation of plans and their delivery to the Register of Land Titles. The following surveys were completed between 1994 and March 31, 2001.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Schedule I: Sahtu lands, excluding minerals 116 of 173 parcels (67 percent complete). • Schedule II: Sahtu lands, excluding minerals nine of nine parcels; (100% complete). • Schedule III: Sahtu lands, including minerals 	<p>38 of 39 parcels (97 percent complete).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Schedule IV: Specific sites 41 of 41 parcels (100 percent complete). • Schedule XVI: Unsurveyed Sahtu municipal lands (five communities) (100 percent complete). <p>Canadian Environmental Assessment Agency</p> <p>The Canadian Environmental Assessment Agency continued to work with INAC to clarify the relationship between the MVRMA and the CEAA. As well, the Agency participated with federal, provincial and territorial agencies, northern boards and First Nations to develop frameworks for environmental assessments and regulatory processes for potential pipelines in the NWT.</p> <p>8.5 Canada Customs and Revenue Agency</p> <p>Canada Customs and Revenue Agency (formerly Revenue Canada) responsibilities under the Agreement include provision of general information on the taxation implications for the settlement corporations and the preparation of an information document on this topic. The draft of this information document dealing with settlement corporations and related tax aspects has been completed and forwarded to the SSI.</p> <p>8.6 Other Implementation Activities</p> <p>Protected Area Strategy</p> <p>The NWT PAS Implementation Advisory Committee met three times during the year. The Committee developed and adopted guidelines for interim protection, non-renewable resource assessment and third party compensation. The Committee consists of representatives from each regional Aboriginal organization including the SSI, industry, environmental non-Aboriginal</p>
---	---	---

provisoire de certaines zones, l'évaluation des ressources non renouvelables et l'indemnisation des tiers. Le comité compte des représentants de chacun des organismes autochtones régionaux, y compris le SSI, du secteur industriel, des organismes environnementaux non autochtones ainsi que des gouvernements fédéral et territorial. Le représentant du SSI a donné sa démission en juillet 2001; son poste n'a pas été comblé pour le reste de l'année. En partenariat avec le MRFDE, AINC a continué d'offrir une aide au secrétariat de la Stratégie sur les zones protégées.

Formé de représentants de la société foncière de Deline, du Conseil des ressources renouvelables de Deline, de Parcs Canada, du MRFDE et d'AINC, le groupe de travail sur le parc historique national de Sahyoue/Edacho a mené à bien la première année d'évaluation des ressources culturelles, non renouvelables et écologiques pour la zone que l'on propose de protéger à Sahyoue/Edacho. Les résultats de cette évaluation ont été partagés avec la collectivité de Deline en février 2002 et communiqués périodiquement par le coordonnateur de la collectivité de Sahyoue/Edacho.

Avec le concours du CATS, des ateliers d'information au sujet de la Stratégie sur les zones protégées dans les Territoires du Nord-Ouest ont été organisés à Fort Good Hope en août 2001 et à Tulita en décembre 2001.

Les paiements prévus par les traités

Le bureau régional d'AINC dans les Territoires du Nord-Ouest a tenu des réunions dans le cadre desquelles il a effectué les paiements annuels prévus par les traités aux collectivités qui suivent : Fort Good Hope, le 30 mai 2001, Colville Lake (Première nation Behdzi Ahda) et Deline, le 31 mai 2001; Tulita, le 1^{er} juin 2001.

L'autonomie gouvernementale

On a poursuivi les négociations des ententes auxiliaires provisoires qui sont censées faire partie de l'Entente de principe d'autonomie gouvernementale pour le district de Deline.

Le transfert des responsabilités

L'article 5.1.12 de l'Entente exige du gouvernement qu'il offre au conseil tribal du Sahtu la possibilité « de participer à toute conférence constitutionnelle ou à tout processus analogue [c'est nous qui soulignons] visant la réforme de la constitution des Territoires du Nord-Ouest ». Or le transfert des responsabilités de gestion des terres et des ressources

au GTNO n'est possible qu'à la condition de modifier la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest*.

Le 22 mai 2001, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le premier ministre du GTNO et les dirigeants des organismes autochtones régionaux des Territoires du Nord-Ouest (désignés collectivement Sommet autochtone et englobant le conseil tribal du Sahtu) ont donné leur aval à un protocole d'entente par lequel ils conviennent de travailler à établir un processus de négociations officiel facilitant le transfert des responsabilités fédérales relativement aux ressources hydriques et foncières aux mains des Territoires du Nord-Ouest. De plus, toutes les parties se sont engagées à obtenir, d'ici au 31 mars 2002, les directives à suivre en vue de s'engager dans un processus formel de transfert des responsabilités. AINC et le GTNO accorderont une aide financière afin de pouvoir compter sur la participation des membres du Sommet autochtone. On prévoit qu'une entente cadre sur le transfert des responsabilités sera préparée en l'espace de 18 à 24 mois, à partir de septembre 2002.

8.7 La gestion fédérale des activités de mise en œuvre

La Direction générale de la mise en œuvre continue de voir aux obligations fédérales contractées en vertu de l'Entente. Elle participe aux réunions du Comité de mise en œuvre tripartite, au cours desquelles elle discute avec le GTNO et le SSI des problèmes de mise en œuvre et s'efforce de les résoudre. De surcroît, elle veille à ce que le gouvernement du Canada s'acquitte de ses obligations.

La Direction générale a aussi pour fonction d'assurer la liaison avec les ministères fédéraux en vue de faire le point sur l'état des obligations en cours rattachées au règlement des revendications. Le Système des obligations liées aux revendications territoriales est la méthode employée pour ce faire.

Il incombe à la Direction générale de la mise en œuvre de financer les différents organismes de mise en œuvre relevant de l'Entente. Une telle responsabilité englobe la gestion de six accords de financement en 2001-2002.

En mai 2001, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a convenu de réévaluer les honoraires des personnes nommées à temps partiel aux organismes, aux conseils et aux commissions. Le 14 décembre 2001, à la suite de cette réévaluation, le ministre a informé les

The Implementation Branch continues to monitor federal obligations in accordance with the Agreement. The Implementation Committee meetings where it discusses and attempts to resolve implementation issues with the GWT and SST, as well as ensuring that the Government of Canada fulfills its obligations. The Branch's role also includes liaisoning with federal government departments to update the current status of ongoing claims obligations. The method used to track these obligations is the *Claim Obligations Register*.

8.7 Federal Co-ordination of Implementation Activities

Section 5.1.12 of the Agreement requires government to provide the Sahtu Tribal Council with the means to consult with the Sahtu Tribal Council in any constitutional opportunity "to participate in any consultation or referendum or similar process for reform of the constitution of the NWT". Devolution of land and resource management responsibilities to the NWT will entail an amendment to the NWT Act.

On May 22, 2001, the Minister of Indian Affairs and Northern Development, the Premier of the Northwest Territories, and the Minister of the Canadian Northern Economic Development Agency signed the NWT Act.

Devolution

The NWT Payments section of INAC held annual treaty payments meetings in the following communities: Fort Good Hope on May 30, 2001, Colville Lake (Behdzi Ahdaa' First Nation) and Deleme on May 31, 2001 and Tukita on June 1, 2001.

Negotiations continued on draft sub-agreements intended to form parts of a Deleme self-government

Treaty Payments

The Sahyoute/Eduacho Working Group, with membership from the Deeline Land Corporation, Deeline RRC, Parks Canada, RWED and INAC, completed the first year of cultural, non-renewable and ecological resource assessments for the candidate protected area of Sahyoute/Eduacho. The results of this assessment were shared with the community of Deeline in February 2002 and through ongoing communication by the Sahyoute/Eduacho community co-ordinator.

With the assistance of the SLUPB, information workshops on the NWT PAS were held in Fort Good Hope in August 2001 and Tuktaia in December 2001.

organizations, and federal and territorial governments. The SST representative resigned in July 2001, and this position remained vacant for the balance of the year. INAC continued to support the secretariat in partnership with RWEI.

* Includes funding for oil and gas capacity.

Note:

Organization	Amount \$
SSI	183,038
• RRCS	193,385
• Implementation Funding	183,038
SRTB	271,754
GWT	193,385
• Core Funding	634,212
SADS	190,231
Arbitration Board	0
SLUPB	789,309
SWB	805,080*
MVEIRB	1,995,290*

In 2001-2002 funding was provided to the following implementation bodies:

The amount of increase for each body was dependent on the level of responsibility as well as the level of expertise required by the individual members. In co-operation with the NWT regional office, the Implementation Branch is responsible for appointing members to the various implementing bodies, either through ministerial appointment or order-in-council appointment. Over the last fiscal year, two members were re-appointed to the SRTB, one re-appointed and one appointed as well as the appointment of a new chair. The Branch worked jointly with the GNWT, SSI and GTNO to organize the November 2001 Economic Measures Review meeting, with representation from federal and territorial government departments, the SSI and GTC.

membres de chacun des organismes précités que leurs honoraires seraient augmentés rétroactivement au 1^{er} octobre 2000. Le montant de l'augmentation dépendra de l'importance des responsabilités assumées par chaque membre ainsi que du degré de spécialisation exigé de chacun d'eux.

En collaboration avec le bureau régional des Territoires du Nord-Ouest, la Direction générale de la mise en œuvre est responsable du processus de nomination (ministérielle ou par décret) des membres siégeant aux différents organismes de mise en œuvre. Au cours du dernier exercice, deux membres ont été nommés de nouveau à l'OTES; le CATS, quant à lui, a réassigné une personne à ses fonctions en plus de procéder à la nomination d'une nouvelle personne; au sein de l'OEREM, deux personnes ont été renouvelées pour un autre mandat et deux autres ont été nommées. Enfin, on a procédé à la nomination d'un nouveau président.

La Direction générale a collaboré avec le GTNO, le SSI et le conseil tribal des Gwich'in à l'organisation de la réunion sur l'examen des mesures d'ordre économique, qui s'est tenue en novembre 2001 et à laquelle assistaient des représentants des ministères fédéraux et territoriaux, du SSI et du conseil tribal des Gwich'in.

Les organismes de mise en œuvre qui suivent ont reçu un appui financier au cours de l'exercice 2001-2002 :

Organisme	Somme reçue (\$)
SSI	183 038
• Fonds consacrés aux activités de mise en œuvre	193 385
• Conseils des ressources renouvelables	190 231
GTNO	271 754
CRSS	634 212
• Financement de base	190 231
• Étude sur les récoltes d'animaux sauvages dans la région visée par le règlement	190 231
Conseil d'arbitrage	Ø
CATS	789 309
OTES	805 080*
OEREM	1 995 290*

* Ce montant englobe les fonds nécessaires aux activités pétrolières et gazières.

annexe 1

32 | Sahtu Dene and Métis Comprehensive Land Claim Agreement

**Membres des organismes de mise en œuvre
(en date du 31 mars 2002)**

Conseil d'arbitrage

Anton M.S. Melnyk	Président
Larry Chartrand	Vice-président
Nigel Banks	
James H. Davis	
Deborah Hanly	
Robert A. Kasting	
Francis Price	

Conseil des ressources renouvelables du Sahtu

Paul Latour	Président intérimaire
Russell Hall	
Celina Stroeder	

Membres suppléants

Keith Hickling	
Norman Simmons	
Fred Taptuna	

Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie

Todd Burlingame	Président
Danny Bayha	
Frank Pope	
Bertha Rabasca	
Charlie Snowshoe	
Gordon Wray	

Office des terres et des eaux du Sahtu

Larry Wallace	Président
George Barnaby	
Walter Bayha	
Violet Doolittle	

Conseil d'aménagement territorial du Sahtu

Edward Reeves	Président intérimaire
Clarence Campbell	
Wilbert Kochon	

Membership of Implementing Bodies
(as of March 31, 2002)

Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board

Chair	Danny Bayha
Vice-Chair	Bertha Rabasca
James H. Davis	Charlene Snowshoe
Larry Chartrand	Gordon Wray
Anton M.S. Melnyk	

Sahtu Land and Water Board

Chair	Larry Wallace
Vice-Chair	George Barnaby
James H. Davis	Walter Bayha
Larry Chartrand	Violet Doolittle
Anton M.S. Melnyk	

Sahtu Renewable Resources Board

Chair	Paul Latour
Vice-Chair	Russell Hall
James H. Davis	
Larry Chartrand	
Anton M.S. Melnyk	

Sahtu Land Use Planning Board

Chair	Edward Reeves
Vice-Chair	Interim Chair
James H. Davis	Clarience Campbel
Larry Chartrand	Wilbert Kochon
Anton M.S. Melnyk	

Arbitration Panel

Chair	Frederick Hickling
Vice-Chair	Norman Simmonds
James H. Davis	Keith Hickling
Larry Chartrand	Celina Stroeder
Anton M.S. Melnyk	Russell Hall

Alternatives

Chair	Frederick Hickling
Vice-Chair	Normal Simmonds
James H. Davis	Wilbert Kochon
Larry Chartrand	Keith Hickling
Anton M.S. Melnyk	Alternatives

Appendix A

annexe 2

Adresses de sites Web

Conseil d'aménagement territorial du Sahtu
www.sahtulanduseplan.com

Conseil des ressources renouvelables du Sahtu
www.srrb.nt.ca

Direction générale de la mise en œuvre
www.ainc-inac.gc.ca/pss/clm/impb_f.html

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
www.maa.nt.ca

Office des terres et des eaux du Sahtu
www.slwb.com

Office d'examen des répercussions environnementales
de la Vallée du Mackenzie
www.mveirb.nt.ca

Sahtu Secretariat Incorporated
www.sahtu.ca

www.sahtu.ca

appendix a2

Web Site Addresses

Sahtu Land and Water Board
www.slwb.com

Sahtu Land Use Planning Board
www.shatulanduseplan.com

Sahtu Renewable Resources Board
www.srrb.nt.ca

Mackenzie Valley Environmental Impact
Review Board
www.mveirb.nt.ca

Implementation Branch
www.ainc-inac.gc.ca/ps/clm/impb_e.html

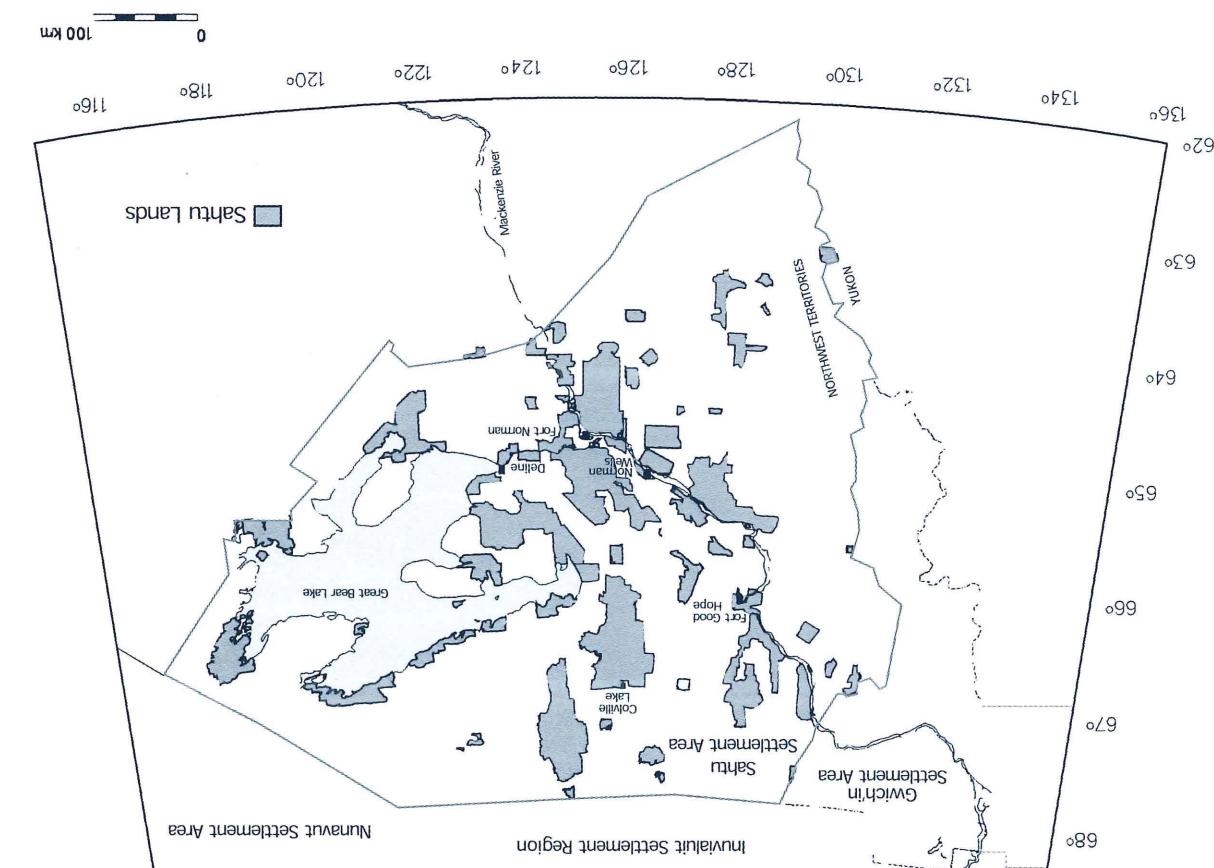
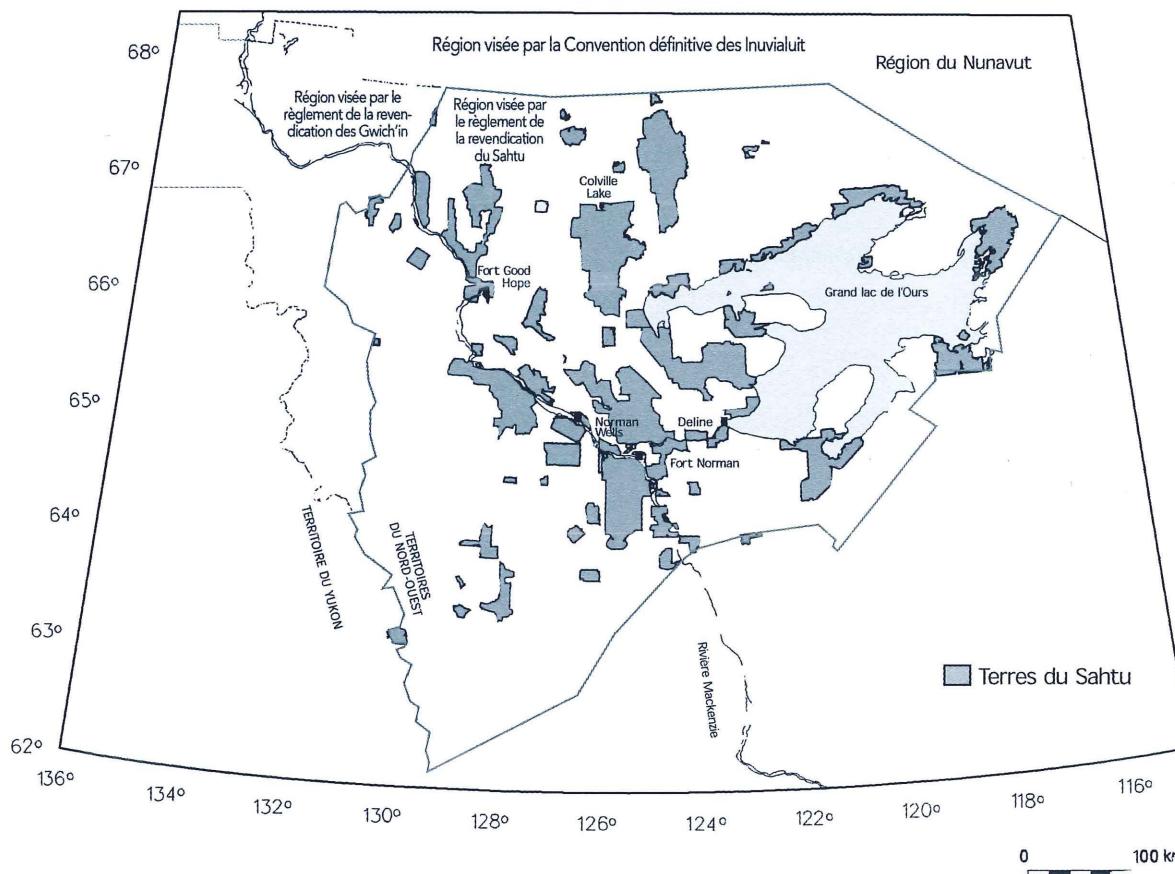
Government of the Northwest Territories
www.maa.gov.nt.ca

Sahtu Secretariat Incorporated
www.sahtu.ca

annexe 3

34 | Sahtu Dene and Métis Comprehensive Land Claim Agreement

Carte de la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu



Map of Sahtu Settlement Area

appendix a4

Schedule of Capital Transfer Payments 1994 to 2001

Date	Schedule of Payments	Loan Repayment	Total Paid to the SSI
	\$	\$	\$
September 23, 1994	9,000,000	0	9,000,000
September 6, 1994	3,853,940	(533,903)	3,320,037
September 6, 1995	5,780,911	(800,854)	4,980,057
September 6, 1996	7,707,881	(1,067,805)	6,640,076
September 6, 1997	9,634,851	(1,334,757)	8,300,094
September 6, 1998	9,634,851	(1,334,757)	8,300,094
September 6, 1999	9,634,851	(1,334,757)	8,300,094
September 6, 2000	9,634,851	(1,334,757)	8,300,094
September 6, 2001	9,634,851	(1,334,757)	8,300,094
Total	74,516,987	(9,076,347)	65,440,640

Date	Some total remboursement	Some total remboursement	Calendrier des paiements	Calendrier des paiements	Date
	versé au SSI	des paiements	des paiements	des paiements	(\$)
Ile 23 septembre 1994	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	(\$)
Ile 6 septembre 1994	3 853 940	3 853 940	3 853 940	3 853 940	(\$)
Ile 6 septembre 1995	5 780 911	5 780 911	5 780 911	5 780 911	(\$)
Ile 6 septembre 1996	7 707 881	7 707 881	7 707 881	7 707 881	(\$)
Ile 6 septembre 1997	9 634 851	9 634 851	9 634 851	9 634 851	(\$)
Ile 6 septembre 1998	9 634 851	9 634 851	9 634 851	9 634 851	(\$)
Ile 6 septembre 1999	9 634 851	9 634 851	9 634 851	9 634 851	(\$)
Ile 6 septembre 2000	9 634 851	9 634 851	9 634 851	9 634 851	(\$)
Ile 6 septembre 2001	9 634 851	9 634 851	9 634 851	9 634 851	(\$)
Total	74 516 987	74 516 987	74 516 987	74 516 987	(\$)

Calendrier des paiements de transfert
de capital, de 1994 à 2001

annexe 4

annexe 5**Paiements versés pour financer les activités de mise en œuvre, de 1994-1995 à 2001-2002**

Exercice financier	Paiement versé (\$)
1994-1995	688 458
1995-1996	1 205 791
1996-1997	1 622 443
1997-1998	1 970 533
1998-1999	2 869 978
1999-2000	3 168 335
2000-2001	3 660 641
2001-2002	5 062 399
Total	20 248 578

Nota : Ces sommes comprennent des paiements versés au SSI, au GTNO et aux organismes de mise en œuvre (y compris l'OEREVN depuis 2001-2002).

Note: these amounts include payments to the SSI, GNWT and the implementing bodies, (including MVEIRB beginning in 2001-2002).

Fiscal Year	Implementation Payments \$
1994-1995	688,458
1995-1996	1,205,791
1996-1997	1,622,443
1997-1998	1,970,533
1998-1999	2,869,978
1999-2000	3,168,335
2000-2001	3,660,641
2001-2002	5,062,399
Total	20,248,578

**1994-1995 to 2001-2002
Implementation Payments**

appendix a6

Payments under Section 10.1 with Respect to Resource Royalties Paid to Government 1993 to 2001

Fiscal Year	Resource Royalties Paid to SSI \$
1993	123,221
1994	198,041
1995	204,357
1996	278,782
1997	244,261
1998	211,263
1999	221,972
2000	344,224
2001	535,998
Total	2,362,119

Some Verses	Exercise Financier au SSI (\$)
123 221	1994
198 041	1995
204 357	1996
278 782	1997
244 261	1998
211 263	1999
221 972	2000
344 224	2001
2000	Total
535 998	2 362 119

Part des redévolances sur les ressources naturelles que régolt le gouvernement en vertu de l'article 10.1 de l'Entente, de 1993 à 2001

**Property Taxes Paid to GNWT
1994 to 2001**

Fiscal Year	Property Taxes Paid to GNWT \$
1994 and 1995 (two years paid in one)	8,666
1996	9,739
1997	9,544
1998	9,562
1999	9,623
2000	18,945
2001	16,509
Total	82,588

1994 et 1995 (deux années payées en une seule)	8 666
1996	9 739
1997	9 544
1998	9 562
1999	9 623
2000	18 945
2001	16 509
Total	82 588

Taxes foncières versées au gouvernement
des Territoires du Nord-Ouest, de 1994 à 2001